

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760<sup>®</sup>  
+ Imprimante HP 1515

**145.000 FCF**

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE

64<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3593 du Vendredi 20 Mai 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Cette semaine au Vatican

**Une commission pour plancher sur le diaconat aux femmes**  
*(P.9)*



**BUROTOP IRIS**  
 RETROUVEZ VOTRE PUB EN PAGE 14

Affaire Maisons Sans Frontières Congo/ELCO Construction

**La société ELCO Construction n'est pas connue au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier**  
*(P.15)*

Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger

**Selon Jean-Claude Gakosso, le gouvernement souhaite le départ de Mme Saskia De Lang**  
*(P.3)*

Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie



**Le ministre d'Etat N'Silou a présenté aux maires, sa vision de l'assainissement des villes**  
*(P.3)*

Michel Damba-Boukous, secrétaire national de la D.d.c., chargé de l'administration

**«L'émergence commence, d'abord, par le changement des mentalités»**  
*(P.5)*



**OKEN PALACE HOTEL**  
 Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
 A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
 Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones



**Pierre Mabilia sur le terrain de la maison justice, pour remettre de l'ordre**  
*(P.3)*



CHEZ NOUS,  
L'ACCUEIL EST UNE FÊTE



Parce que chez nous, l'hospitalité est une tradition, vous recevoir est toujours une fête. Nous vous souhaitons akwaba dans nos agences, dans les aéroports que nous desservons et à bord de nos avions.

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous.

**Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger**

# Selon Jean-Claude Gakosso, le gouvernement souhaite le départ de Mme De Lang

«La République du Congo, qui ne saurait transiger et qui ne transigera jamais sur sa souveraineté et sa respectabilité, considère que, par ses agissements, Madame De Lang a perdu toute crédibilité pour poursuivre son mandat en République du Congo.

En considération de cela, le gouvernement de la République du Congo suggère le rappel de Madame De Lang et la désignation d'un autre chef de mission», c'est ce qu'a écrit le Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, dans une note verbale datée du 9 mai 2016, et que Jean-Claude Gakosso a, lui-même, portée au siège de l'Union européenne, à Bruxelles. Faisant suite à cela, Mme Saskia De Lang n'a pas été autorisée à prendre part à une rencontre que le ministre Gakosso a eu avec les membres du corps diplomatique, samedi 14 mai dernier, à son cabinet, à Brazzaville, pour parler de la situation nationale. Dans sa note verbale, le Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger reproche à Mme Saskia De Lang, ambassadeur, chef de mission de l'Union européenne au Congo, «un activisme contraire à l'esprit et à la lettre de la Convention de

Vienne qui régit les relations diplomatiques entre les Etats». «A titre d'exemple, par lettre du 29 mars 2016, adressée au président de la Cour constitutionnelle de la République du Congo, Madame De Lang s'est cru autorisée, «au nom de l'Union européenne, qu'elle représente, et de ses Etats membres représentés à Brazzaville», à exiger d'être reçue dans les plus «brefs délais», tout en intimant l'ordre que sa requête soit «prise en considération, demain ou après-demain». Et d'ajouter: «après l'annonce des résultats provisoires de l'élection, nous vous serions reconnaissants de nous informer sur les procédures de recours et de proclamation définitive des résultats». «L'injonction proférée par Madame De Lang à la Cour constitutionnelle de la République du Congo, en plus d'être totalement inadmissible, est à tous égards incompatible avec le serment pris par chacun des membres de cette haute juridic-



Mme Saskia De Lang.

tion de l'Etat», poursuit la note verbale qui conclut: «La République du Congo, qui ne saurait transiger et qui ne transigera jamais sur sa souveraineté et sa respectabilité, considère que par ses agissements, Madame De Lang a perdu toute crédibilité pour poursuivre son mandat en République du Congo. En considération de cela, le Gouvernement de la République du Congo suggère le rappel de Madame De Lang et la désignation d'un autre chef de mission, condition indispensable pour permettre la poursuite et le raffermissement d'une relation de coopération qui, a toujours été fructueuse et mutuellement

avantageuse et à laquelle elle demeure très attachée». Réponse du berger à la bergère: «Nous insistons toujours sur le fait que nos chefs de délégation doivent agir dans le plein respect de la Convention de Vienne, et nous sommes convaincus que Madame De Lang ait respecté ses obligations à cet égard. Elle jouit de notre pleine confiance et de notre soutien. Toute décision de votre part à son égard aura un impact sur la relation confiante entre l'Union européenne et la République du Congo», a répondu le service européen pour l'action extérieure, dans une note datée du 17 mai 2016. Que va-t-il se passer au sujet de Mme De Lang? That is the question. En tout cas, l'on pensait que tout allait bien, entre le Congo et l'U.e, puisque le jeudi 12 mai, Mme De Lang a offert une réception à sa résidence, à Brazzaville, à l'occasion de la fête européenne, et cinq membres du gouvernement y étaient présents. D'où vient que, subitement, on revient sur le passé? Comme quoi, la diplomatie est l'art des passions dissimulées.

Joëli NSONI

**Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie**

# Le ministre d'Etat N'Silou a présenté aux maires, sa vision de l'assainissement des villes

Au cours d'un premier contact qu'il a eu, mardi 17 mai 2016, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, avec l'Association des maires du Congo, conduite par Hugues Ngouelondélé, député-maire de Brazzaville, le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, accompagné de Charles Ngamfouomo, ministre délégué, chargé de la décentralisation et du développement local, a invité les maires du Congo à travailler ensemble, pour relever les nombreux défis qui se posent à nos villes. Il leur a présenté les grandes lignes du programme qu'il entend mettre en œuvre, pour l'assainissement, la gestion et le développement des villes. Ce programme va commencer, dans un mois environ, par une vaste campagne de communication sur le thème: «Pédagogie sur le comportement en milieu urbain».



Les deux ministres posant avec les maires.

Au cours de la séance de travail, Hugues Ngouelondélé, président de l'Association des maires du Congo, a parlé des difficultés matérielles et financières auxquelles les maires sont confrontés, avant de féliciter le ministre d'Etat N'Silou pour la confiance que le chef de l'Etat a placée en lui, pour relever les défis de l'assainissement des villes et de l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

L'objectif de cette première rencontre était d'écouter et d'échanger sur les différents problèmes cruciaux des villes, notamment l'hygiène, l'assainissement, la lutte contre les érosions, les inondations, etc., afin de jeter les bases d'une véritable politique de gestion et de développement des villes. Parlant du programme qu'il entend mettre en œuvre, le ministre d'Etat N'Silou a rappelé les différents axes prioritaires contenus dans le projet de société du chef de l'Etat: «La marche vers le développement. Allons plus loin ensemble». «La proximité dans les villes, certes, favorise l'échange d'idées et de biens, mais aussi l'échange des bactéries et la délinquance. Ainsi, nous constatons un taux de mortalité très élevé dans nos villes, de même, les actes d'incivilité et d'incivisme se multiplient. Toutes les villes du monde ont été confrontées aux grands fléaux de la vie urbaine: maladies, criminalité, surpeuplement et le combat contre ces maux n'a jamais été remporté, en acceptant ainsi un état de fait. Cela va demander beaucoup d'investissements et prendra beaucoup de temps. C'est par là que sont passées toutes les grandes villes du monde. Une volonté politique forte, affirmée et traduite sur le terrain par des actes. La création d'un nouveau Ministère, chargé de la ville et du cadre de vie élevé au rang du Ministère d'Etat par le président de la République est un message fort, une volonté politique fortement exprimé pour dire que cela doit maintenant changer, pour reprendre le contrôle des choses qui nous échappent», a-t-il déclaré. Face à ce grand défi, le ministre d'Etat N'Silou met en priorité la communication. «En effet, nous allons commencer par une vaste campagne de communication dont le thème sera: «Pédagogie sur le comportement en milieu urbain». Mais, pour obtenir des victoires sur l'hygiène et la sécurité, nous allons réaliser, dans les villes, de vastes réseaux souterrains d'assainissement et construire en surface d'importantes voiries urbaines, pour créer de nouveaux espaces, de nouvelles infrastructures et faciliter le déplacement dans nos villes», a-t-il souligné.

Signalons que les maires du Congo présents à cette séance de travail sont: Roland Bouiti-Viaudo (Pointe-Noire), Jean Fernand Diokouandi (Dolisie), Elisabeth Mapa (Mossendjo), Ebomé Manguessa (Ouessou). En fin de journée, ils ont visité les programmes immobiliers du Camp clairon et du Jardin de Bacongo, pour voir l'exemple de canalisations couvertes pour l'évacuation des eaux et autres réseaux divers.

Pascal BIOZI KIMINO

**Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones**

# Pierre Mabiala sur le terrain de la maison justice, pour remettre de l'ordre

Comme promis, lors de la passation de service, le 4 mai 2016, Pierre Mabiala, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, s'est, aussitôt, engagé sur le terrain, pour débarrasser la maison justice des véreux qui la polluent. Très tôt, dans la matinée du mardi 17 mai 2016, il a fait une visite surprise au palais de justice de Brazzaville. A cette heure de la matinée, le palais était quasiment vide. Le constat était alarmant. Sur les huit chambres d'instruction, deux seulement avaient leurs occupants. Ce qui confirme bel et bien les retards tant décriés des agents dans les administrations, pendant que les justiciables étaient là présents, devant le hall du palais de justice, à attendre les audiences.

Pour sa visite au palais de justice, le ministre Pierre Mabiala était accompagné du procureur général près la Cour suprême, l'inspecteur général des juridictions et des services judiciaires, le président adjoint et le procureur général près le Tribunal de grande instance de Brazzaville. Le président Iwandza étant en pleine audience des référés. Le ministre de la justice a rappelé aux magistrats et greffiers présents, les missions qui sont les leurs et qu'ils doivent exercer, avec loyauté et abnégation, pour le bien des justiciables. Longtemps critiquée, la justice congolaise, qui est devenue comme une justice des forts où règnent l'argent et le pouvoir, a besoin de redorer son image. Tout est argent, même les ca-

siers judiciaires et les certificats de nationalité, pourtant rendus gratuits par le chef de l'Etat. Les pièces judiciaires sont délivrées par les «koro-koros», les «simba sac» des magistrats qui les ont amenés là-bas et qui se passent pour des greffiers. Ils sont, souvent, à l'entrée et dans les couloirs du palais de justice, à attendre les clients, pour leur délivrer les certificats de nationalité et les casiers judiciaires. Certains ont même des bureaux au sein du palais de justice. L'occasion faisant le larron, certains arrivent même à se faire inscrire sur les listes des greffiers devant prêter serment. Face à ce désordre où règne la corruption qui gangrène l'appareil judiciaire congolais, le ministre Pierre Mabiala, tout en

dénonçant les comportements déviants auxquels se livrent certains magistrats censés défendre la loi et dire le droit, a promis mettre de l'ordre, en redorant le blason de la justice congolaise. «Je ne polémiquerai jamais, mais j'agis», a-t-il lancé, fermement. Pierre Mabiala a décrié le règlement à l'amiable des différends dans les bureaux des parquets, les mises en liberté provisoire négociées à coup parfois de millions de francs Cfa, les placements abusifs sous écrous provisoires, l'irrégularité des enquêtes préliminaires, ainsi que le manque de gardes à vue, le blocage des plaintes avec constitution de parties civiles, le non-suivi de l'exécution des jugements des décisions judiciaires, l'établissement sans vérification minutieuse des casiers judiciaires aux personnes ayant fait l'objet de condamnation pénale définitive, le trafic de certains jugements par les magistrats, après la délibération pendant l'audience, etc. Une litanie de maux qui n'honorent pas la justice congolaise. «Un magistrat est, avant tout, un citoyen honnête, s'il trempe dans la corruption, il perd son pouvoir. Le statut particulier que vous avez négocié auprès de l'Etat vous a été accordé dans le but de vous garantir l'autonomie financière. Si vous, les

magistrats, vous commencez à commettre les infractions, qui jugera, finalement? Tous ces mauvais comportements doivent cesser», a-t-il prévenu. Comme premières mesures, le ministre Mabiala a demandé que, dorénavant, les audiences doivent commencer à 9h. «Si cela n'est pas respecté, les magistrats retardataires seront punis, conformément à la loi», a-t-il décidé. Dans ce même élan, tous les chefs de parquet doivent, désormais, rendre compte, mensuellement, du nombre de réquisitoires introductifs et de règlements définitifs qu'ils auront rédigés; engager des poursuites pénales et requérir des mandats de dépôts, en cas de besoin, contre tout huissier de justice qui aura exécuté une décision au-delà de ce qui a été jugé, ainsi qu'à l'endroit de tous les magistrats du Ministère public qui auront, en parfaite connaissance de cause, aidé à l'exécution illégale d'une décision de justice. Par ailleurs, «tous les racketteurs qui déambulent dans la cour et les couloirs du palais de justice seront, systématiquement, arrêtés», a décidé le ministre Mabiala, qui a, pour cela, donné des instructions fermes aux présidents des tribunaux.

Cyr Armel YABBAT-NGO

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES  
POUR L'EMPLOYABILITE  
(PDCE)  
Cofinancement Congo/Banque Mondiale

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET  
EN VUE DE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES PRIVES (ONG, ASSOCIATIONS, ORGANISATIONS  
PROFESSIONNELLES ET CABINETS DE FORMATION) EN QUALITE DES MAITRES D'OUVRAGES  
DELEGUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.3 DU PROJET DE  
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE A POINTE-NOIRE.**

N°SC 002/2016/IDA 5357 - CG

Date de l'avis: 17 mai 2016.

Date limite pour postuler: 31 mai 2016.

**1 - Contexte:**

Le Gouvernement de la République du Congo a signé un accord de financement avec l'Association Internationale de Développement (AID), en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), le 11 octobre 2013. Le crédit est entré en vigueur le 30 septembre 2014.

L'objectif de développement du Projet est de promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables vivant en zones urbaines, afin d'améliorer leur insertion sur le marché du travail et leurs revenus. Il devrait bénéficier directement à 15.000 jeunes avec une répartition égale entre les hommes et les femmes.

**Le projet est structuré en deux composantes:**

Composante 1: La formation professionnelle, l'insertion professionnelle, l'appui à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables et les micro-entrepreneurs, subdivisée en 3 sous-composantes.

- Sous-composante 1.1.: Formation professionnelle, insertion professionnelle et l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables;

- Sous-composante 1.2.: Formation professionnelle pour les micro-entrepreneurs;

- Sous-Composante 1.3.: Formation basée sur l'alphabétisation fonctionnelle et l'apprentissage pour les jeunes adolescents dé-scolarisés.

Composante 2: Renforcer les capacités techniques, de planification, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du Ministère de l'Enseignement Technique Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE)

Les principaux bénéficiaires de la sous-composante 1.3 sont 6.000 jeunes adolescents dé-scolarisés, de 16-24 ans, n'ayant pas terminé les études secondaires. On leur offrira un apprentissage auprès des maîtres artisans ou autres structures, pour qu'ils acquièrent des compétences professionnelles pertinentes et pratiques. Ils bénéficieront également d'une alphabétisation fonctionnelle, d'un apprentissage en calcul ainsi que d'une formation aux compétences de vie courante. Les maîtres artisans (MA) auront la charge de conduire toutes les activités de formation et d'apprentissage, en commençant par l'accueil des bénéficiaires.

Dans la perspective d'augmenter le nombre d'apprentis au cours des trois dernières années du projet, et d'atteindre l'objectif de 6000 jeunes formés en apprentissage auprès des maîtres artisans, le présent avis à manifestation d'intérêt vise à décrire la mission attendue des maîtres d'ouvrages

délégués ainsi que les conditions de leur recrutement.

**2 - Mission des maîtres d'ouvrages délégués:**

2.1. L'objectif principal de la consultation est d'identifier des prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) dont la mission est de coordonner la mise en oeuvre de la sous composante apprentissage du PDCE et de veiller au bon déroulement des activités, depuis la sélection des jeunes et des entreprises partenaires, le placement des jeunes en entreprises, et le suivi durant la formation-apprentissage et leur accompagnement dans la phase d'insertion socio professionnelle.

**Les activités à réaliser par les maîtres d'ouvrages délégués sont:**

- Identifier des entreprises du secteur de l'artisanat et/ou des petites entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes en formation par apprentissage. Le nombre maximum de jeunes par atelier est fixé à cinq (5). Les prestataires sont appelés à identifier une gamme diversifiée de métiers;
- Appuyer le PDCE dans la sensibilisation, la collecte des candidatures, la sélection des jeunes dans le respect des critères d'éligibilité et leur affectation auprès des maîtres artisans (MA), en veillant à la parité homme-femme;
- Assurer la distribution des kits d'apprentissage aux maîtres artisans, et aux groupements professionnels, etc. qui participent au programme;
- Procéder à l'inventaire des kits à la fin de l'apprentissage;
- Procéder au paiement des maîtres artisans, et les petites entreprises ou groupements professionnels qui participent au programme d'apprentissage des jeunes (frais d'apprentissage et les frais engendrés par l'alphabétisation fonctionnelle et les compétences de vie courante) selon les modalités qui seront définies dans le contrat;
- Vérifier l'éligibilité des candidats, y compris après leur sélection, et avertir le projet en cas de non éligibilité;
- Veiller à ce que le maître-artisan s'assure de l'identité du candidat présenté;
- S'assurer de l'assiduité des apprentis au moyen de fiches de présence journalière tenues par les maîtres artisans. Ces fiches serviront notamment à l'établissement des montants des indemnités;
- S'assurer que l'espace d'accueil des apprentis offre des conditions minimales pouvant garantir un bon déroulement de l'apprentissage (équipement, locaux et hygiène et sécurité);
- Procéder au paiement hebdomadaire des frais de transport des apprentis sur la base de la feuille de présence visée par le maître d'apprentissage;
- Elaborer des rapports mensuels portant sur le suivi administratif et technico pédagogique des jeunes placés auprès des maîtres artisans durant la période d'apprentissage;
- Assurer à la fin de la formation-apprentissage en collaboration avec le PDCE

et la direction de la formation qualifiante l'évaluation des compétences des jeunes en apprentissage ainsi que l'encadrement pédagogique du maître artisan et formuler, éventuellement des recommandations pour le couple formateur-apprenti formé;

- Produire un état mensuel des paiements effectués sur la base des points 7 et 8;
- Orienter les jeunes en fin d'apprentissage qui le désirent vers des formations à l'entrepreneuriat organisées au sein de la sous composante 1.2.

2.2 Le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus.

Les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) intéressés doivent remplir les conditions suivantes:

- Avoir une personnalité juridique;
- Justifier d'un personnel clé pour remplir la mission;
- Disposer d'un compte bancaire pour la gestion des fonds du projet;
- Justifier d'une bonne tenue de sa comptabilité.

2.3 Les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 heures 00 à 16 heures 00, heure locale, auprès du responsable de la sous composante 1.2.

2.4. Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention: «avis de sollicitation à manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) en qualité des maîtres d'ouvrages délégués pour la mise en oeuvre de la sous composante 1.3 du PDCE à Pointe-Noire - n° SC 002/2016/IDA 5357 - CG» doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 31 mai 2016.

2.5 Les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) qui seront sélectionnés recevront, une lettre accompagnée d'une demande de proposition les invitant à soumettre une proposition technique et financière. A l'issue de l'évaluation des propositions, au moins quatre prestataires privés seront retenus à Pointe-Noire, selon la méthode basée sur la Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011, et invités à négocier avec le PDCE, les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation de la mission concernant l'apprentissage par les maîtres artisans à Brazzaville.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:  
Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)  
Unité de Gestion du Projet  
Située: 177, rue SOWETO - quartier ex-Télévision  
Tél: (00242) 06 667 22 29/06 662 51 57 - Email: congo.pdce@yahoo.fr  
Brazzaville - République du Congo.

Le Coordonnateur,

**Téléphore KIMPOLO**

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES  
POUR L'EMPLOYABILITE  
(POCE)  
Cofinancement Congo/Banque Mondiale

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE RECRUTEMENT DES  
PRESTATAIRES PRIVES (ONG, ASSOCIATIONS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET  
CABINETS DE FORMATION) EN QUALITE DES MAITRES D'OUVRAGES DELEGUES POUR LA  
MISE EN OEUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.3 DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES  
COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE A BRAZZAVILLE.**

N°SC 001/2016/ IDA 5357 - CG

Date de l'avis: 17 mai 2016.

Date limite pour postuler: 31 mai 2016.

**1- Contexte:**

Le Gouvernement de la République du Congo a signé un accord de financement avec l'Association Internationale de Développement (AID), en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), le 11 octobre 2013. Le crédit est entré en vigueur, le 30 septembre 2014.

L'objectif de développement du Projet est de promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables vivant en zones urbaines, afin d'améliorer leur insertion sur le marché du travail et leurs revenus. Il devrait bénéficier, directement, à 15.000 jeunes, avec une répartition égale entre les hommes et les femmes.

**Le projet est structuré en deux composantes:**

Composante 1: La formation professionnelle, l'insertion professionnelle, l'appui à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables et les micro-entrepreneurs, subdivisée en 3 sous-composantes.

- Sous-composante 1.1.: Formation professionnelle, insertion professionnelle et l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables;

- Sous-composante 1.2.: Formation professionnelle pour les micro-entrepreneurs;

- Sous-Composante 1.3. Formation basée sur l'alphabétisation fonctionnelle et l'apprentissage pour les jeunes adolescents dé-scolarisés.

Composante 2. Renforcer les capacités techniques, de planification, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du Ministère de l'Enseignement Technique Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (METPFQE).

Les principaux bénéficiaires de la sous-composante 1.3 sont 6.000 jeunes adolescents dé-scolarisés, de 16-24 ans, n'ayant pas terminé les études secondaires. On leur offrira un apprentissage auprès des maîtres artisans ou autres structures pour qu'ils acquièrent des compétences professionnelles pertinentes et pratiques. Ils bénéficieront également d'une alphabétisation fonctionnelle, d'un apprentissage en calcul ainsi que d'une formation aux compétences de vie courante. Les maîtres artisans (MA) auront la charge de conduire toutes les activités de formation et d'apprentissage, en commençant par l'accueil des bénéficiaires.

Dans la perspective d'augmenter le nombre d'apprentis au cours des trois dernières années du projet, et d'atteindre l'objectif de 6000 jeunes formés en apprentissage auprès des maîtres artisans, le présent avis à manifestation d'intérêt vise à décrire la mission attendue des maîtres

d'ouvrages délégués ainsi que les conditions de leur recrutement.

**2 - Mission des maîtres d'ouvrages délégués:**

2.1. L'objectif principal de la consultation est d'identifier des prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) dont la mission est de coordonner la mise en oeuvre de la sous composante apprentissage du PDCE et de veiller au bon déroulement des activités depuis la sélection des jeunes et des entreprises partenaires, le placement des jeunes en entreprises, et le suivi durant la formation-apprentissage et leur accompagnement dans la phase d'insertion socio professionnelle.

**Les activités à réaliser par les maîtres d'ouvrages délégués sont:**

- Identifier des entreprises du secteur de l'artisanat et/ou des petites entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes en formation par apprentissage. Le nombre maximum de jeunes par atelier est fixé à cinq (5). Les prestataires sont appelés à identifier une gamme diversifiée de métiers;
- Appuyer le PDCE dans la sensibilisation, la collecte des candidatures, la sélection des jeunes dans le respect des critères d'éligibilité et leur affectation auprès des maîtres artisans (MA), en veillant à la parité homme - femme;
- Assurer la distribution des kits d'apprentissage aux maîtres artisans, et aux groupements professionnels, etc. qui participent au programme;
- Procéder à l'inventaire des kits à la fin de l'apprentissage;
- Procéder au paiement des maîtres artisans, et les petites entreprises ou groupements professionnels qui participent au programme d'apprentissage des jeunes (frais d'apprentissage et les frais engendrés par l'alphabétisation fonctionnelle et les compétences de vie courante), selon les modalités qui seront définies dans le contrat;
- Vérifier l'éligibilité des candidats, y compris après leur sélection, et avertir le projet, en cas de non éligibilité;
- Veiller à ce que le maître-artisan s'assure de l'identité du candidat présenté;
- S'assurer de l'assiduité des apprentis au moyen de fiches de présence journalière, tenues par les maîtres artisans. Ces fiches serviront notamment à l'établissement des montants des indemnités;
- S'assurer que l'espace d'accueil des apprentis offre des conditions minimales pouvant garantir un bon déroulement de l'apprentissage (équipement, locaux et hygiène et sécurité);
- Procéder au paiement hebdomadaire des frais de transport des apprentis sur la base de la feuille de présence visée par le maître d'apprentissage;
- Elaborer des rapports mensuels portant sur le suivi administratif et technico pédagogique des jeunes placés auprès des maîtres artisans durant la période d'apprentissage;

• Assurer à la fin de la formation-apprentissage en collaboration avec le PDCE et la direction de la formation qualifiante l'évaluation des compétences des jeunes en apprentissage ainsi que l'encadrement pédagogique du maître artisan et formuler, éventuellement, des recommandations pour le couple formateur-apprenti formé;

- Produire un état mensuel des paiements effectués sur la base des points 7 et 8;
- Orienter les jeunes en fin d'apprentissage qui le désirent vers des formations à l'entrepreneuriat organisées au sein de la sous composante 1.2.

2.2. Le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus.

Les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) intéressés doivent remplir les conditions suivantes:

- Avoir une personnalité juridique;
- Justifier d'un personnel clé pour remplir la mission;
- Disposer d'un compte bancaire pour la gestion des fonds du projet;
- Justifier d'une bonne tenue de sa comptabilité.

2.3 Les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 heures 00 à 16 heures 00, heure locale, auprès du responsable de la sous composante 1.2.

2.4 Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention: «avis de sollicitation à manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) en qualité des maîtres d'ouvrages délégués pour la mise en oeuvre de la sous composante 1.3 du PDCE à Brazzaville - n° SC 001/2016/IDA 5357 - CG» doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 31 mai 2016.

2.5 Les prestataires privés (ONG, Associations, Organisations professionnelles, Cabinets de formation) qui seront sélectionnés recevront une lettre accompagnée d'une demande de proposition les invitant à soumettre une proposition technique et financière. A l'issue de l'évaluation des propositions, au moins quatre prestataires privés seront retenus à Brazzaville, selon la méthode basée sur la Qualification des Consultants (QC), conformément aux procédures définies dans les Directives «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011, et invités à négocier avec le PDCE, les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation de la mission concernant l'apprentissage par les maîtres artisans à Brazzaville.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:  
Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)  
Unité de Gestion du Projet  
Située: 177, rue SOWETO - quartier ex-Télévision  
Tél: (00242) 06 667 22 29/06 662 51 57 - Email: congo.pdce@yahoo.fr  
Brazzaville - République du Congo

Le Coordonnateur,

**Téléphore KIMPOLO**

Ministère des postes et des télécommunications

# L'entreprenariat dans le secteur des T.i.c au service du progrès social

A l'occasion de la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, célébrée le 17 mai de chaque année, le ministre des postes et des télécommunications, Léon-Juste Ibombo, a délivré, lundi 16 mai 2016, à son cabinet de travail, à Brazzaville, un message au nom du gouvernement, sur le thème retenu cette année pour la célébration de cette journée: «L'entreprenariat dans le secteur des T.i.cs au service du progrès social».

En portant le choix sur le thème de l'entreprenariat dans le secteur des T.i.cs, l'Union internationale des télécommunications vise, entre autres, à faire connaître et à consacrer le rôle déterminant joué par les entrepreneurs de ce secteur, les petites et moyennes entreprises, les pôles technologiques et les entreprises jeunes et innovantes, à l'image des startups, ces micro-entreprises qui se lancent dans les Technologies de l'information et de la communication. A cela s'ajoute le fait de susciter une dynamique politique appropriée à même de favoriser la création d'*«écosystèmes d'entreprises susceptibles de leur apporter tous les appuis nécessaires à la pérennisation de leur*

*fort potentiel de développement et de croissance économique durable et inclusif»*, a fait savoir Léon-Juste Ibombo.

Selon le ministre des postes et des télécommunications, les technologies de l'information et de la communication sont en perpétuelle mutation. Leur rôle catalyseur offre aux entreprises de ce secteur d'activités, de véritables opportunités de développement, à la fois, par la création de produits nouveaux répondant aux attentes du grand public et par la création de richesses et d'emplois, en particulier, pour les jeunes.

Compte tenu du déploiement, sur toute l'étendue du territoire national, d'infrastructures très haut débit, qui, selon lui, est un levier



Léon-Juste Ibombo.

indispensable à l'émergence de l'économie numérique, le ministre Ibombo a promis: «*Nous procédons au lancement de la connexion des ménages, à partir du nœud optique de Congo Télécom, ceci, afin d'arrimer le Congo, notre pays, aux technologies de l'information et de la communication.*».

Enfin, le nouveau locataire du Ministère des postes et des télécommunications a terminé son message par une invite. «*Prions, tous, l'engagement d'œuvrer*

*pour l'émergence d'un véritable écosystème des T.i.c au Congo, contribuant, efficacement, à la compétitivité de nos entreprises et, concomitamment, à la croissance socio-économique de notre pays et à son émergence, à l'horizon 2025*», a-t-il conclu.

Rappelons que la Journée mondiale des télécommunications a été instituée en 1865.

Marcellin MOUZITA  
MOUKOUAMOU

Michel Damba-Boukous, secrétaire national de la D.d.c, chargé de l'administration

## «L'émergence commence, d'abord, par le changement des mentalités»

Secrétaire national, chargé de l'administration de la D.d.c (Dynamique pour le développement du Congo), parti situé à l'opposition modérée, Michel Damba-Boukous nous a accordé une interview dans laquelle il parle de l'attaque armée contre les quartiers Sud de Brazzaville, du renouvellement du personnel politique et du dialogue entre acteurs politiques congolais. Parlant de la situation politique nationale actuelle, il estime que le Congo doit avoir un nouveau personnel politique, car, pour lui, «l'émergence commence, d'abord, par le changement des mentalités».

\* **Monsieur le secrétaire national, que pensez-vous de l'attaque perpétrée dans les quartiers sud de Brazzaville?**

\*\* Ce qui s'est passé dans les quartiers Sud de Brazzaville est inacceptable. S'il y a quelque chose à réclamer, faisons-le dans le dialogue. Nous n'avons pas à lutter contre une personne, contre un individu, mais contre un système politique, qui s'est imposé dans notre pays, après les indépendances. Nous devons transcender nos intérêts personnels, pour l'intérêt général, qui est celui du Congo. Donc, la patrie, d'abord, et nos intérêts personnels, après. C'est pourquoi, le Congo doit avoir un nouveau personnel politique. Cela est très important pour changer la façon de faire la politique dans notre pays.

Aujourd'hui, nous avons un président de la République qui est élu par la voie des urnes. Nous devons donc nous retrouver pour que le Congo aille de l'avant. Puisque nous avons un pays qui veut émerger, l'émergence commence, d'abord, par le changement des mentalités. Si nous ne changeons pas nos mentalités, quels que soient les moyens qu'on peut donner, nous ne pourrions jamais faire émerger ce pays, le Congo.

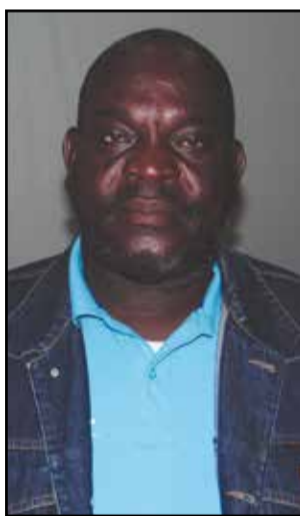
\* **Avez-vous un souci à cela?**

\*\* J'ai un souci majeur, aujourd'hui. Si, aujourd'hui, on nous parle des quartiers Sud de Brazzaville, qui sont toujours la porte d'entrée des ninja-nsiloulous, à Brazzaville, c'est

parce que ces quartiers ne sont pas cosmopolites. Donc, les dirigeants d'aujourd'hui ou de demain doivent prendre en compte la transformation des quartiers Sud de Brazzaville, pour qu'ils deviennent des quartiers cosmopolites, à l'instar de Poto-Poto, Moungali, Ouenzé et autres... Parce que nous ne comprenons pas si ces choses-là se font à dessein ou par intérêt quelconque. J'ai l'intime conviction que si Makélékélé, Bacongo, M'filou, Diata étaient des quartiers cosmopolites, cela ne se ferait jamais.

\* **Soupez-vous une certaine complicité?**

\*\* C'est ce que nous constatons. Ce que je vous dis est très important. En tant que politique, je pense



Michel Damba-Boukous.

bien que nous devons commencer par transcender nos intérêts, pour donner la priorité au Congo. Il y a un passage dans la bible qui dit: «*Même s'il y a une injustice pour l'évolution de vie personnelle*», on ne doit pas toujours se mettre à dire non. Il faut être flexible. A l'image de notre parti, la D.d.c, qui est situé à l'opposition, et qui a toujours prôné la flexibilité. Nous sommes flexibles partout, nous ne voyons pas, d'abord, nos propres intérêts, mais l'intérêt de la Nation.

D'ailleurs, nous avons été le seul parti qui a fait que le Frocad ait un représentant aux consultations présidentielles. Et nous avons également pris part au dialogue national de Sibiti.

\* **Qu'est-ce que le Congo attend réellement de ses fils et filles?**

\*\* Le Congo attend de nous le sacrifice; le sacrifice est grandiose, sur le plan mental, physique, intellectuel, économique. Re-partons sur de nouvelles bases. Renouvelons le Congo, faisons que le Congo émerge d'ici à l'an 2025. Mais en commençant par le changement de nos mentalités: la chose publique doit être la chose publique, ce n'est pas une chose personnelle. Et il faut s'entraider, faire de telle sorte que le tissu social ne se déchire pas. Nous devons avoir des comportements nationalistes et patriotiques. Tant qu'on ne sera pas nationaliste et patriotique, le Congo ne pourra jamais émerger. Aucun Congolais ne se suffit à lui tout seul, pour transformer le Congo. C'est par la conjugaison des efforts de tous les Congolais qu'on y parviendra.

Propos recueillis par  
Pascal Azad DOKO

Enseignement supérieur

## L'élève Eudes Johan Soussa, lauréat 2016 des «United world colleges»

Eudes Johan Soussa, 17 ans, c'est le nom de l'élève devenu lauréat des «United world colleges» (U.w.c). Il a obtenu une bourse de deux ans qui lui permet de poursuivre ses études au collège Atlantic, en Grande-Bretagne. Les résultats du test auquel il a participé ont été publiés, jeudi 28 avril 2016. Au cours d'une cérémonie organisée à l'Enam (Ecole nationale d'administration et de magistrature), à Brazzaville, par le comité national des U.w.c. En présence du vice-président de ce comité, Mangoueleh Beoleh, du secrétaire général, Jean-Michel Itoua, du comité de jury composé des professeurs d'Université, des parents d'élèves, ainsi que de quelques invités. A cette occasion, le lauréat a reçu son diplôme et l'attestation de la bourse obtenue, d'une valeur de 56.120 euros (environ 36.758.600 F. Cfa), sur deux ans universitaires, octroyée par l'Atlantic college, basé au Pays de Galles (Royaume uni).



Eudes Johan Soussa (à gauche).

Les United world colleges sont un mouvement d'éducation comprenant 14 écoles internationales et des Universités nationales dans 130 pays.

Dans son mot de circonstance, le vice-président national des U.w.c Congo-Brazza, Mangoueleh Beoleh, a, tout d'abord, fait un bref rappel historique des traditions du mouvement U.w.c, relatives à la sélection des candidats sur instruction du comité d'admission, basé à Londres. Il a, par ailleurs, indiqué qu'à la faveur de quatre éditions successives, le comité national U.w.c-Brazza a eu à envoyer douze lauréats dans les différents collèges du mouvement U.w.c international. A ce jour, ces lauréats ont terminé le premier cycle, donc les deux années pré-universitaires. Ils sont admis dans les grandes Universités d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique. Parlant des résultats du test, le vice-président du comité national U.w.c Congo-Brazza a indiqué que sur onze candidats, «nous avons retenu un seul, du simple fait que le siège n'a accordé au comité qu'une seule bourse». Il a, en outre, rappelé que l'action du comité est conforme à la philosophie du mouvement, qui est, elle-même, en accord avec une pensée du prix Nobel de la paix de Lester Bowles Pearson, qui stipule: «comment peut-il y avoir de paix, si les gens ne se comprennent pas les uns les autres, et comment peut-il être s'ils ne se connaissent pas?»

La vocation du mouvement U.w.c international est de former des citoyens du monde, avec un background solide. Il a indiqué que les aspects marquants de l'U.w.c, c'est que les élèves sont sélectionnés sur la base de leurs compétences et leur mérite. Il y a la rigueur dans la correction des copies, l'anonymat est garanti. Les copies du test sont envoyées à Londres, qui renvoie les résultats avec un diplôme imprimé du lauréat.

Recevant son diplôme, Eudes Johan Soussa a remercié ses parents et le comité national U.w.c Congo. «C'est un grand jour dans ma vie d'élève», a-t-il dit. Il va aller poursuivre ses études secondaires à l'Atlantic college, la première école du mouvement U.w.c, fondée en 1962, au Pays de Galles, et qui assure un programme sanctionné par un baccalauréat international.

Rappelons que le comité national U.w.c Congo-Brazza a déjà tenu cinq sessions. La première, en 2010 (avec deux filles candidates); la deuxième, en 2011, avec (trois candidats); la troisième, en 2012, avec (deux candidats); la quatrième, en 2013 (quatre candidats). Il n'y a pas eu de sessions, en 2014 et 2015.

Pascal Azad DOKO

Assemblée nationale

## Le premier ministre attendu bientôt pour la déclaration de politique générale

La nouvelle a été rendue publique, mardi 17 mai 2016, par Digne Elvis Tsalissan Okombi, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le parlement, au cours de l'audience que lui a accordée le président de l'assemblée nationale, Justin Koumba. Conformément à l'article 103

de la Constitution, le premier ministre doit présenter, devant l'assemblée nationale, le programme d'action du gouvernement. «C'est dans cette perspective qu'il était important, en ma qualité de ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le parlement, d'apporter le message du chef du gouvernement

au président de l'assemblée nationale», a expliqué Digne Elvis Tsalissan Okombi. Pour lui, dans la lignée du discours d'investiture du président de la République, «c'est un signal fort qui témoigne de la rupture prônée par le président de la République», a ajouté le ministre délégué, qui estime que le principe de la responsa-

bilité du gouvernement devant la représentation nationale participe au renforcement de la démocratie au Congo, «une démocratie que nous voulons apaisée et constructive».

Cyr Armel  
YABBAT-NGO



Digne Elvis Tsalissan Okombi.

**Coup d'oeil en biais**

**La secrétaire générale de l'O.i.f a félicité Denis Sassou-Nguesso pour sa réélection**

La secrétaire générale de l'O.i.f (Organisation internationale de la francophonie) a félicité le président congolais, Denis Sassou-Nguesso, pour sa réélection, à l'issue du scrutin présidentiel anticipé du 20 mars 2016. Dans une lettre qu'il a adressée à l'intéressé, en date du 9 mai dernier, Mme Michaëlle Jean a notamment écrit: «*Monsieur le président de la République, à l'issue du scrutin présidentiel du 20 mars 2016, vous avez été réélu à la magistrature suprême de votre pays. J'ai tenté de vous joindre à plusieurs reprises, à la suite de cette réélection, afin de vous adresser, au nom de l'ensemble de la famille francophone, mes félicitations. Je saisis cette occasion pour vous réitérer la détermination de la Francophonie à vous apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre des réformes constitutionnelles réalisées, récemment, sous votre impulsion, ainsi qu'à appuyer l'approfondissement du dialogue qui constitue, comme vous le savez, un élément fondamental pour la préservation de la paix sociale.*» Faut-il y lire la volonté de tourner la page et retrouver un bon niveau de coopération? En tout cas, cela ne semble faire l'ombre d'aucun doute.

**Des lendemains incertains entre Bruxelles et Brazzaville?**

Au moment où nous bouclons cette édition, c'est à dire jeudi 19 mai, les conversations sont alimentées par la démarche du gouvernement congolais auprès de l'Union européenne, pour solliciter le rappel de sa cheffe de mission au Congo, Mme Saskia De Lang, qu'il accuse d'«*arrogance et mépris des dirigeants du pays d'accueil*» et la réponse de l'U.e (Union européenne) diffusée sur R.f.i: «*Toute décision de votre part à son égard (Saskia De Lang) aura un impact sur la relation confiante entre l'Union européenne et la République du Congo.*» Les commentateurs vont bon train sur cette affaire. Depuis le processus électoral qui a commencé par le référendum constitutionnel d'octobre 2015, les diplomates qui se sont montrés favorables à l'opposition ont eu maille à partir avec le pouvoir de Brazzaville. Curieusement, ce sont deux dames diplomatiques qui ont donné le fil à retordre au gouvernement, pendant le processus électoral lié au référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle anticipée. Tout semble revenu, pourtant, au calme, mais l'incident avec Mme Saskia De Lang révèle un malaise entre le Congo et l'Union européenne qui est, pourtant, l'un des partenaires financiers importants du Congo. «*Actuellement, l'Union européenne engage, toute aide confondue, environ 226 millions d'euros, soit 148,2 milliards de francs Cfa au Congo. Ces financements sont utilisés dans le cadre de 65 projets, un peu partout dans le pays,*» signale-t-on, sur son site Internet.

**Pour attitude non conforme à la bienséance, un directeur de cabinet se fait éconduire**

Un ministre du gouvernement Mouamba a eu une séance de travail avec un homologue. Les deux collègues entrent en salle et s'installent. Mais, le directeur de cabinet de l'un arrive quelques minutes plus tard et tente de pénétrer dans la salle de réunion, quand un membre du protocole de l'autre, très à cheval sur la préséance, l'arrête net, à la porte, et lui prie, gentiment, de rebrousser chemin, estimant que son attitude n'est pas bienséante. La scène s'est passée, il y a quelques jours.

**Deux trains entrent en collision à Dolisie: trois conducteurs blessés**

La nuit du mardi 17 au mercredi 18 mai 2016, on a enregistré une collision entre deux trains marchandises, en gare de Dolisie, la troisième ville du pays. Le bilan officiel fait état de trois conducteurs blessés, mais il n'y aurait pas eu de pertes humaines. Comment deux trains ont pu circuler sur la même voie, en sens contraire? Telle est la question que certains se posent. Il n'y a que le chef de gare, pour tenter d'expliquer les circonstances de cet accident ferroviaire.

**Une bourrasque a endommagé une cinquantaine de maisons à Makoua**

Vendredi 13 et dimanche 15 mai 2016, Makoua, chef-lieu de district, dans le département de la Cuvette, a été secoué par une bourrasque, suivie d'une pluie torrentielle, pendant au moins trois heures. Les dégâts matériels sont très importants. Une cinquantaine de maisons d'habitation, des établissements scolaires, notamment l'école primaire catholique, le C.e.g Hombetta, le Lycée Campagnard et le Complexe agro-pastoral, qui ont perdu, tous, leurs toits, ont particulièrement souffert de son passage. Cela rappelle un peu le sinistre de décembre 2005, dans la même ville, quand une soixantaine de maisons et d'établissements scolaires avaient été soufflés. L'ampleur des dégâts est telle que le maire de la communauté urbaine de Makoua a mobilisé les responsables des quartiers de faire l'évaluation exhaustive des dégâts, avant de lancer un appel au gouvernement et aux O.n.g, pour qu'ils viennent en aide aux populations sinistrées.

**Qui sera le prochain ambassadeur du Congo à Paris?**

Depuis que Henri Lopès s'est résolu à tourner la page de son expérience diplomatique, et le refus, en novembre 2015, de l'Elysée d'entériner le choix d'Alain Akouala-Atipault, le Congo n'a toujours pas d'ambassadeur en France, où l'écrivain était le doyen des ambassadeurs africains. Le temps est passé, et avec la formation du nouveau gouvernement, les rumeurs sur le nom de son prochain successeur ont repris, et plusieurs candidats se voient ambassadeurs du Congo à Paris. Selon le très informé «*Lettre du Continent*», Rodolphe Adada, alias «*Rodo*» ou «*noeud pap*», serait le grand favori. On attend de voir.

**Des coups de canon qui ont fait frémir certaines personnes à Brazzaville**

Dans certains quartiers de Brazzaville, les populations ont été perturbées, l'après-midi du mardi 16 mai 2016, par des coups de canon qui leur ont rappelé un passé récent trouble dans la ville-capitale. Certains se sont appelés au téléphone, pour en savoir un peu plus, notamment le lieu d'où provenaient ces coups de canon. Ils ont fini par savoir ce qui se passait. C'est de Kinshasa, où l'on saluait la prise de Kinshasa, en 1997, par la rébellion A.f.d.l (Alliance des forces démocratiques et de libération) de Laurent-Désiré Kabila et la chute du régime Mobutu, que venaient ces coups de canon.

**Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation**

**Des dispositions pour une bonne fin d'année scolaire dans le Pool**

Dans la poursuite de son programme de descente dans les établissements scolaires des localités du département du Pool, le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a effectué, jeudi 12 mai dernier, une visite dans les districts de Mayama et de Mindouli, pour s'informer du niveau d'exécution des programmes et de la reprise effective des cours. A l'issue de cette tournée, le ministre Anatole Collinet Makosso a annoncé la prise en charge des enseignants prestataires dans le département du Pool et a réitéré l'engagement du gouvernement à mettre en place un dispositif qui permettra aux élèves, en général, et ceux des classes d'examens d'Etat, en particulier, de terminer l'année scolaire en toute quiétude.

Après les localités de Kinkala, Louingui et Boko, le ministre Collinet Makosso et la délégation qui l'accompagnait se sont rendus à Mayama, où ils ont visité le C.e.g Mbiemo et l'école primaire Nkorogô de Mayama. Ils ont aussi visité l'école privée de Frédéric Bintsamou, alias «*Pasteur Ntumi*», située dans son village, Mienzambi, à environ 3 km du chef-lieu Mayama. Dans ces différents établissements scolaires, l'absence des élèves est encore remarquable. Près de la moitié des élèves candidats au B.e.p.c ne sont pas encore revenus. De même, à l'école primaire, sur les 500 élèves attendus, à peine une certaine a repris le chemin de

charge par les parents d'élèves. Pour pallier le déficit en personnel enseignant dans les établissements scolaires, surtout ceux des localités les plus reculées, le ministre a annoncé la mise en place d'un important dispositif de corps de jeunes volontaires. «*Nous sommes en train de tout mettre en œuvre pour que toutes les écoles soient fournies d'enseignants. Et, vous avez vu que nous avons mis en place un dispositif avec le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, sur le corps de jeunes volontaires. On a commencé à affecter les enseignants volontaires dans les lycées. L'année prochaine, nous allons étendre le dispositif au collège et à l'école primaire,*



Anatole Collinet Makosso et le préfet du Pool, Jean-Michel Shanga, posant avec les élèves de l'école primaire André Grénard Matsoua de Mindouli.

l'école. Il faut rappeler que la population de Mayama avait fui, après les frappes aériennes d'hélicoptères contre les ninjas-nsiloulou, après l'attaque des quartiers du Sud de Brazzaville, le 4 avril dernier. Mayama est le seul chef-lieu de district dans le Pool, qui avait vu toute sa population fuir. Selon Jacques Bikoumou, chef de la circonscription scolaire de Mayama, les cours n'ont repris, dans quelques écoles des villages épargnés par les événements du 4 avril, qu'une semaine avant la visite du ministre. L'absence des élèves est, quant à elle, attribuée aux parents qui hésitent encore à regagner la localité, en dépit des appels renouvelés des autorités locales. Pour lui, le grand problème qui paralyse également l'activité scolaire est le déficit en personnel enseignant. Les seize écoles du district de Mayama sont tenues par 17 enseignants titulaires, suppléés par des prestataires et volontaires qui sont pris en

et nous sommes sûrs que ces problèmes de déficit en personnel enseignant va trouver une solution, dans les années futures», a-t-il déclaré. Devant l'urgence, à quelques mois de la fin de l'année scolaire, le ministre s'est engagé à suppléer les parents dans la prise en charge des enseignants bénévoles et volontaires à l'école primaire. Les mois impayés seront assurés par le ministère, «*pour encourager ces enseignants à venir achever l'année scolaire, en attendant que nous prenions d'autres dispositions pour l'année prochaine*», a dit Anatole Collinet Makosso. A propos des élèves déplacés, en particulier, ceux des classes d'examens, le ministre a précisé que ceux se trouvant dans les chefs-lieux de district seront internés à Mayama et Mindouli, jusqu'à la fin de l'année. «*Vous nous avez vu aller à l'école privée que gère le pasteur Ntumi. Il s'agit des élèves qui y fréquentent. Ils doivent préparer*



Le ministre Makosso donnant quelques orientations à une enseignante de l'école primaire Nkorogô de Mayama.



Les parents d'élèves et une poignée d'ex-combattants, pendant la rencontre citoyenne.

le C.e.p.e et le B.e.p.c. Nous avons demandé à ce qu'ils soient mis à notre disposition, pour que nous les installions à l'internat, à Mayama. Les autres seront internés à Kinkala et pris en charge par l'Etat, pour leur permettre d'affronter les examens», a-t-il expliqué, tout en soulignant que deux mois de scolarité perdus est une perte pour un élève. A Mindouli, le ministre Makosso a visité l'école primaire André Grénard Matsoua, le C.e.g Massoungou ma Moukamba et le lycée de la localité. Contrairement à Mayama, Mindouli vit au rythme habituel et les élèves sont présents dans les salles de classes. Néanmoins, l'école qui a connu un arrêt de deux semaines a repris son cours normal, depuis quelques semaines, et les candidats se disent prêts à affronter les examens. «*Nous avons perdu*

pratiquement deux semaines, il fallait organiser des séances de rattrapage, en modifiant le calendrier. Les programmes avancent; hier, nous avons eu un entretien avec les élèves qui ont donné leur point de vue sur l'avancement des examens», a-t-il expliqué, tout en soulignant que deux mois de scolarité perdus est une perte pour un élève. A l'occasion de sa visite à Mayama, Anatole Collinet Makosso, en langue nationale «*Kituba*», a échangé avec les parents d'élèves et quelques ex-combattants, dans la salle de la sous-préfecture. Il a exhorté ces ex-combattants à reprendre la vie civile et à cultiver la paix.

**Esperancia MBOSSA-OKANDZE**

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

Pointe-Noire : Boulevard Kasai (Face au CCF)  
Tél : (+242) 053010238 / 05501075

Brazzaville : 01, Av Cardinal André Mbayenda (Face à la Marine)  
Tél : (+242) 05501075 / 05501073

Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

Programme des Nations Unies pour le Développement

**AVIS DE VACANCE DE POSTE**

(Republication)  
(Interne et Externe)

**Les valeurs fondamentales des Nations Unies**  
**Intégrité. Professionnalisme. Respect de la diversité**



Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, recherche, pour le Bureau du Département des Nations Unies pour la Sécurité et la Sécurité (UNDSS).

Titres des postes	Durée et type du contrat	Lieu d'affectation	Date prise de fonction
Un(e) (1) Opérateur (trice) Radio	5B2- Contrat de Service - 1 an, avec possibilité de renouvellement	Brazzaville	Dès que Possible

Les dossiers de candidatures doivent être composés de: (lettre de motivation non manuscrite, C.V., Formulaire P11, copies des diplômes, certificats de travail, noms, adresses et téléphone de 3 personnes références professionnelles).

Monsieur le Représentant Résident du PNUD  
Angle Avenue Foch/Rue Behagle  
Brazzaville, République du Congo

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher du PNUD, sis Croisement avenue Foch/rue Behagle, pour obtenir des renseignements complémentaires sur les termes de référence du poste et le formulaire P 11.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES

N.B: Seuls les candidats répondant au profil du poste et ayant joint le formulaire P11, dûment complété seront contactés.

Date limite de dépôt des candidatures: 30 mai 2016.

*Brazzaville, le 16 mai 2016.*

**Mohamed ABCHIR**

Représentant Résident Adjoint

Etude de Maître François Den LOUBOTA  
NOTAIRE

Boîte postale: 4315  
Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 49 52 - Fax: 222 94 51 81  
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes de divers actes en la forme sous signatures privées portant Assemblées Générales Ordinaires et/ou extraordinaires de la «SOCIETE CONGOLAISE DU BATIMENT», en abrégé «SOCOBA-SA», les actionnaires de ladite société décident de procéder à des modifications et changements portant sur:

I-a-La Cession de quelques biens immobiliers de la société SOCOBA-SA à Monsieur Jean Marie DUFOSSEZ et à Madame Sylviane BUZIN;

b-Des cessions d'actions de Monsieur Jean Marie DUFOSSEZ, Madame Sylviane BUZIN, Monsieur Arnaud DUFOSSEZ, Madame Aude DUFOSSEZ à Monsieur Christophe DUFOSSEZ et à Mesdemoiselles Océane et Ariane DUFOSSEZ.

c-L'évaluation du patrimoine résiduel comprenant le matériel d'exploitation, le fonds de commerce et les immobilisations.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à cet effet, à Pointe-Noire, le 18 octobre 2010, enregistré même ville, le 03 novembre 2010, folio 191/14, n° 6682, a été déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le 31 décembre 2013, enregistré même ville, le 15 janvier 2014, folio 010/11, n° 268;

II- Une assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2010 à Pointe-Noire et dont le procès-verbal, enregistré même ville, le 15 janvier 2011, folio 010/42, n° 424, a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 31 décembre 2013, enregistré même ville, le 15 janvier 2014, folio 010/15, n° 272, au cours de laquelle:

a-Monsieur Jean Marie DUFOSSEZ démissionne de son poste d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration;

b-Madame Sylviane BUZIN démissionne de son poste d'Administrateur et de ses fonctions de Directeur Général;

c-Monsieur Arnaud DUFOSSEZ démissionne de son poste d'Administrateur;

d-Monsieur Christophe DUFOSSEZ cède 1000 (mille) actions à Madame Emmanuelle DUFOSSEZ.

En conséquence, l'actionariat de la «SOCIETE CONGOLAISE DU BATIMENT», en abrégé

«SOCOBA-SA» se trouve modifié et se compose, désormais, des actionnaires ci-après: Monsieur Christophe DUFOSSEZ, Madame Emmanuelle DUFOSSEZ, Mesdemoiselles Océane DUFOSSEZ et Ariane DUFOSSEZ; conduisant ainsi à une modification de la forme d'administration de la société qui passe de la forme «avec Conseil d'Administration» à celle «avec Administrateur Général», du fait que le minimum légal requis pour la première forme n'est plus requise. De surcroît, Monsieur Christophe DUFOSSEZ est nommé en qualité d'Administrateur général, pour une durée de deux (2) ans.

III- Une assemblée générale ordinaire tenue le 26 Juin 2012, à Pointe-Noire, et dont le procès-verbal, enregistré même ville, le 03 juillet 2012, folio 070/17, n° 505, a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 31 décembre 2013, enregistré même ville, le 15 janvier 2014, folio 010/13, n° 270, au cours de laquelle les MANDATS de Monsieur Roger MAYSOUNABE et de Monsieur Noël KOUZOLO, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la «SOCIETE CONGOLAISE DU BATIMENT», en abrégé «SOCOBA-SA», ont été reconduits pour une durée de six (6) ans jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conséquent à ces changements et modifications, les STATUTS de la «SOCIETE CONGOLAISE DU BATIMENT», en abrégé «SOCOBA-SA», ont été MIS A JOUR, suite aux différentes modifications: mode d'administration et cession d'actions, suivant acte authentique reçu par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 17 Juin 2015, enregistré même ville, le 24 juillet 2015, folio 108/48, n° 4802, ainsi que ses annexes. Corrélativement, Mention Modificative de l'Immatriculation a été portée dans le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 09 février 2016. Le dépôt a été enregistré sous le numéro 16 DA 184 à ladite date et la «SOCIETE CONGOLAISE DU BATIMENT», en abrégé «SOCOBA-SA», demeure Immatriculée, à compter de la date du 09 février 2016, sous le numéro: R.C.C.M. POINTE-NOIRE CG/PNR/08 B 121.

*Pour insertion,*

**Maître François Den LOUBOTA**

ETUDE Maître Anicet BALHOU  
Notaire

B.P: 4171; Tél.: (242) 05 557-44-10  
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr  
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303  
19, Avenue Charles DE GAULLE,  
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatre avril deux mil seize, enregistré le douze avril de la même année, Folio 065/18 N°2837, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: «ZONG HENG», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F.CFA 1.000.000 (UN MILLION); dont le siège est sis à Pointe-Noire, Centre-ville, vers le Cercle civil.

La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous les autres pays:

- \* Import-Export des matériaux de construction et produits alimentaires;
- \* Tous les travaux de construction;

\* Restauration;

Et, généralement, toutes les opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet social, susceptible, d'en favoriser le développement.

Monsieur Jiang HAISHENG est nommé gérant, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

Ladite société est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N° RCCM CG/PNR/16 B 1011.

*Pour avis,*

**Maitre Anicet  
MACAYA-BALHOU**

**COMMUNIQUE NECROLOGIQUE**

Mavoungou Jean-Félix, Mavoungou Delphine, M. et Mme Doko Mavoungou Ernestine, Poaty Guy Bernard, Dr Loembet Benoît, Taty Joseph, Djembo Taty Alphonse, veuve Batangouna Marie Jeanne, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur épouse, mère, et sœur la nommée Mme MAVOUNGOU née TATY Marie-Louise, survenu dimanche 15 Mai 2016, à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire, des suites d'une longue maladie. La veillée se tient au quartier Mbota «La fontaine». L'inhumation aura lieu mardi 24 mai 2016, à Loubou, sur la route de Diosso.

*Paix à son âme!*



**IN MEMORIAM**

**Louise BAYA (20 mai 2010-20 mai 2015)**

En ce sixième anniversaire, Thomas Baya et famille se souviennent encore de Louise BAYA et implorent la grâce du Tout-Puissant pour le repos de son âme. Ils prient ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour son âme.

**La grande, nous ne t'oublierons jamais!**



**IN MEMORIAM**

**Chantal OKOMBA  
(20 mai 2006 - 20 mai 2016)**

Voici dix (10) ans déjà que notre sœur, fille et mère, Chantal OKOMBA, nous quittait pour un monde meilleur.

Le voyage n'est pas fini et la mort n'est qu'un début. Car, jamais ne meurt celle à qui on continue de penser. En ce jour commémoratif, la famille OKOMBA prie ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Des messes seront dites, pour la circonstance, du 20 au 22 mai 2016, en la Basilique Sainte-Anne du Congo, à la Cathédrale Sacré-Cœur, et à la chapelle des Sœurs d'Anne-Marie Javouhey, à Brazzaville.



Forum international sur le green business à Pointe-Noire

# L'innovation et la technologie pour favoriser le développement de l'économie verte

La septième édition du Forum international sur le green business s'est tenue, du 17 au 19 mai 2016, à l'hôtel Elaïs de Pointe-Noire, sur le thème: «Comment l'innovation et la technologie peuvent-elles favoriser le développement de l'économie verte en Afrique subsaharienne». Elle a permis de faire la promotion des technologies appliquées aux différents secteurs afférents à l'économie verte. Selon Sylvestre Didier Mavouenzela, le président de la Chambre consulaire de Pointe-Noire, principale organisatrice de ce forum, les participants ont été invités à réfléchir sur l'innovation et la technologie comme voies et moyens pour y parvenir.

Environ 500 personnes, venues d'Afrique, d'Europe et des autres continents, ont pris part à la septième édition du Forum international sur le green business, à Pointe-Noire. Il s'agit, notamment, des membres de gouvernements du Congo et des pays de la C.e.e.a.c (Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale), des experts de la C.e.e.a.c et de l'Union africaine, des représentants de la société civile, et surtout, des investisseurs et entrepreneurs, des chercheurs et universitaires en sciences et technologie, etc. Le choix du thème de cette septième édition a été influencé par deux faits majeurs. D'une part, la neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement durable, qui avait eu lieu du 16 au 18 juin derniers, à Addis-Abeba, et qui avait débattu du rôle et des potentialités de l'innovation technologique en rapport avec la gestion des res-

sources naturelles. Et, d'autre part, le fait que l'Afrique ne représente que 0,3% du total des exportations des produits de haute technologie des pays en développement, selon un rapport publié par les Nations unies, en décembre 2015. Au regard de ces deux faits majeurs, les débats autour du thème ont visé, entre autres, trois principaux objectifs, selon Sylvestre Didier Mavouenzela. «Il s'agit, d'abord, de faire la promotion des technologies appliquées au service des thématiques telles que le climat, l'urbanisme, l'agriculture, les énergies renouvelables, l'entrepreneuriat et l'investissement, ainsi que le financement des projets, etc. Ensuite, relever l'importance ou le rôle central du développement et du transfert de technologies comme vecteur favorisant l'économie verte. Et, enfin, proposer des pistes pour une meilleure coordination dans la mise en œuvre des politiques de la science, de



Sylvestre Didier Mavouenzela.

la technologie et de l'innovation, avec les politiques d'aménagement du territoire, de l'agriculture, de l'habitat, des eaux et forêts, et des investissements», a-t-il expliqué. Le programme arrêté par le Comité d'organisation de ce forum prévoyait environ huit tables rondes et une demi-douzaine d'ateliers. Ils ont porté sur plusieurs sous-thèmes afférents aux différentes initiatives dans les domaines de l'innovation et la technologie, les transferts de technologies, les financements et investissements, l'agriculture, les exemples de startups innovantes et aussi les questions de politiques institutionnelles, en matière d'innovation et de technologie en faveur du développement de l'économie verte. Tous ces ateliers ont été animés par d'éminents experts africains et européens, des personnalités

de renom, sélectionnées pour leurs compétences avérées, chacun dans son domaine, leur notoriété ou encore pour les fonctions qu'ils occupent dans les institutions internationales, les universités, les associations, les entreprises, etc. Comme lors des éditions précédentes, les jardins de l'hôtel ont accueilli un millier de stands où les entreprises, les associations et les institutions œuvrant dans le secteur de l'économie verte ont exposé leurs produits et services. Enfin, pour joindre l'utile à l'agréable, un volet culturel a clôturé cette édition, avec la découverte des danses traditionnelles congolaises, notamment la danse kiébé-kiébé.

Jean B. MALONGA

Congo-Banque mondiale

## Mettre en œuvre des réformes économiques, pour faire face à la chute des prix des matières premières

Dans une conférence de presse qu'il a animée, le mercredi 11 mai 2016, au siège de la B.d.e.a.c (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale), à Brazzaville, Djibrilla A. Issa a présenté le programme de la Banque mondiale pour le Congo, qui est un cadre de partenariat stratégique, défini sur la base des priorités du gouvernement congolais. C'était en présence de Mahine Diop, ingénieur principal, chargé du Peedu (Programme eau et électricité pour le développement urbain). Face à la chute des prix des matières premières, la Banque mondiale conseille les pays exportateurs, comme le Congo, de mettre en œuvre des réformes économiques, pour tenir compte de l'environnement mondial, a-t-il dit, en substance.



Djibrilla A. Issa et Mahine Diop.

La conférence de presse de Djibrilla A. Issa a marqué aussi la relance des activités de la Banque mondiale au Congo, après la parenthèse du processus électoral relatif au référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle. Le représentant de la Banque mondiale a précisé qu'au regard du contexte économique mondial marqué par la baisse des prix des matières premières, qui ont eu un impact sur les termes d'échange des pays, surtout les pays exportateurs de pétrole, comme le Congo, il est nécessaire de définir des réformes économiques à mettre en œuvre, pour mieux aborder le contexte économique mondial. Au Congo, le programme de la Banque mondiale comporte trois piliers: la compétitivité emploi, l'appui aux secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, et le renforcement des capacités des institutions publiques. Le portefeuille actuel de la Banque mondiale au Congo compte douze projets, pour un budget total de 765,8 millions de dollars américains, financés à 60% par le gouvernement et à 40% par la Banque mondiale.

Dans son speech préliminaire, Djibrilla A. Issa a indiqué que pendant que se tiennent les assemblées générales du groupe de la Banque mondiale et du F.m.i., aux mois d'avril et d'octobre, chaque année, il y a aussi des réunions techniques à côté de ces assemblées avec les équipes qui travaillent sur les pays membres. Au cours de ces réunions, des discussions portent sur plusieurs éléments, notamment les aspects particuliers spécifiques à chaque pays. Pour la réunion d'avril dernier, le contexte général a été marqué par la chute des cours des matières premières. Cette chute a un impact sur leur situation économique des pays membres, se traduisant par la baisse de leur croissance économique et le recours à l'endettement. Il a été aussi constaté qu'au cours de la période de hausse des cours des matières premières, l'efficacité des dépenses publiques n'a pas été très bonne, en l'occurrence la croissance des pays exportateurs de pétrole. Cette croissance a été, plutôt, tirée des accumulations en capital que par une meilleure productivité. Une bonne majorité de pays, au cours de la phase de boom des matières premières, ont eu à ralentir les réformes économiques entamées au début des années 2000.

C'est ainsi que ces pays devraient mettre en œuvre des réformes pour répondre aux exigences du moment. A ce titre, la Banque mondiale envisage de réajuster ses appuis, pour répondre au mieux à la demande des pays membres. Pour les perspectives, l'ensemble des pays devrait assurer une meilleure stabilité macro-économique et une viabilité budgétaire. Ils devraient mieux gérer les risques et assurer une bonne reprise économique, en corrigeant leur déficit budgétaire, pour les ramener à des niveaux soutenables. Il y a donc un impératif de diversifier l'économie, continuer les appuis des secteurs sociaux de base, veiller à une meilleure efficacité des dépenses publiques, donc rationnaliser les investissements publics, faire des choix judicieux et investir là où les investissements vont rapporter plus à l'économie, tel que le secteur agricole.

Philippe BANZ

C.n.f (Campus numérique francophone)

## Les étudiants diplômés de deux années académiques ont reçu leurs diplômes

Le C.n.f. (Campus numérique francophone) de Brazzaville a organisé, vendredi 13 mai 2016, à son siège, à Brazzaville, une cérémonie de remise des diplômes aux admis des années académiques 2013-2014 et 2014-2015. C'était sous le patronage de Brice Rodrigue Malonda-Boungou, responsable de cette structure, en présence de Mme Scholastique Dianzinga, directrice de la coopération et des relations internationales de l'Université Marien Ngouabi, représentant le recteur, sous la modération d'Achille Benjamin Sompma, chargé des projets au C.n.f. Un échantillon de dix diplômés a été choisi, pour recevoir les diplômes obtenus à l'issue de formations à distance dans les Universités de France, du Maroc, du Sénégal et du Burkina Faso.



Photo de famille des diplômés avec les responsables du Campus numérique francophone.

grande que je puisse avoir un diplôme français, tout en n'étant pas en France, mais j'ai suivi ma formation à distance», s'est exprimé Juste Nguimbi. Il faut signaler que ces formations sont dispensées, pour la plupart, à distance, par l'entremise des technologies numériques, les examens se déroulant, toutefois, de façon classique, en salles surveillées, dans les différents C.n.f. Les diplômes proposés à distance ont la même valeur académique que les diplômes classiques. Il s'agit des licences et des masters.

C'est pour cela que Brice Rodrigue Malonda Boungou a invité Mme Scholastique Dianzinga à être l'interprète du Campus numérique auprès du recteur de l'Université Marien Ngouabi, pour l'ouverture des formations à distance au sein de cette Université Marien Ngouabi, à l'image des autres Universités africaines. Pour sa part, le C.n.f s'engage à «aider l'établissement porteur de projets à conclure des partenariats interuniversitaires, dans l'optique de mettre en œuvre une co-diplomation, à travers les appels d'offres de

Pour Brice Rodrigue Malonda-Boungou, il s'agit là d'«une grande première dans l'action d'accompagnement de formation que mène le Campus numérique francophone de Brazzaville». Les diplômes décernés ont été obtenus dans les domaines des sciences de l'éducation, sciences humaines, sciences de l'ingénieur, droit, économie, gestion, environnement et développement durable, etc. Quelques heureux étudiants récipiendaires ont réagi: «Je

suis très contente d'obtenir mon diplôme à distance, précisément à Rouen (France), en sciences de l'éducation, spécialité: conception des savoirs. Je demande, surtout, aux jeunes de pouvoir saisir cette opportunité offerte par le Campus numérique francophone, pour faire des formations à distance. Ils ne le regretteront pas», a confié Elisabeth Patricia Fayette. «Je suis très content, après l'obtention de ce diplôme, quoique le processus ait été un peu long. Mon émotion est

da-Boungou. Pour l'année académique 2015-2016, l'A.u.f propose des allocations d'études à distance, afin de permettre à un grand nombre d'inscrits, de suivre des formations ouvertes.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

l'A.u.f. (Agence universitaire de la francophonie); permettre aux étudiants inscrits au F.o.a.d. (Formation ouverte à distance), une fréquentation gratuitement au C.n.f de Brazzaville; assurer et garantir l'organisation ainsi que la surveillance des examens et soutenances de mémoires au C.n.f de Brazzaville», a promis B. R. Malon-



Cette semaine au Vatican

# Une commission pour plancher sur le diaconat aux femmes

Nous avons choisi de nous arrêter sur l'information de la semaine dernière qui a «fait du bruit» au Vatican et dans les médias, à savoir: l'éventualité envisagée par le Saint-Père de se pencher sur la question du diaconat aux femmes. La presse s'en est saisie et les commentateurs y sont tous allés de leur hypothèse sur une possible ordination sacerdotale des femmes. Le Vatican a dû recadrer les choses, tout en insistant sur la bonne volonté du Pape François à faire avancer l'Eglise sur les questions sociétales, la doctrine restant, quant à elle, le socle de sa stabilité multiséculaire.

## De quoi s'agit-il?

Dans la salle Paul VI, le Pape François a rencontré, jeudi 12 mai, les déléguées de l'Union internationale des supérieures générales (U.i.s.g) réunies en assemblée générale au Vatican. Dans une séance de questions-réponses, le Saint-Père a engagé un dialogue direct, comme il en est coutumier, et a donc répondu par l'affirmative à l'une des religieuses qui lui demandait s'il était possible de créer une commission pour étudier la question du diaconat aux femmes. «Je pense que oui, ce serait bien pour l'Eglise de clarifier ce point. Je suis d'accord. Je parlerai pour qu'on fasse quelque chose dans ce genre». Tels sont les propos exacts du Pape François, qui a précisé qu'il avait déjà évoqué ce sujet par le passé, avec un «bon et sage professeur», qui avait étudié le

rôle des femmes diacones durant les premiers siècles de l'Eglise. Le Souverain pontife s'est rappelé avoir demandé au professeur: «Qu'étaient ces femmes diacones? Elles avaient l'ordination ou pas? C'était un peu obscur. Quel était le rôle de la diaconesse à cette époque?». Le pape a repris: «Constituer une commission officielle qui puisse étudier la question? Je crois que oui. Ce serait bien pour l'Eglise d'éclaircir ce point. Je suis d'accord». «J'accepte», a ensuite appuyé le pape: «Cela me semble utile d'avoir une commission qui éclaire bien ce thème».

Soulignons que les spéculations sont nées, surtout parce que la rencontre du Pape avec les religieuses venues du monde entier était à huis-clos. Mais ajoutons, ainsi que l'a précisé le Vatican par la suite, que le Pape n'est pas engagé dans une révolution qui



Le Pape François.

bouleverserait pratique et doctrine. La question, même de l'ordination des femmes, a maintes fois été évoquée. Un document sur le diaconat publié en 2003, par la Commission théologique internationale, avait conclu que le ministère des diaconesses n'était pas à entendre comme le simple équivalent du diaconat masculin. Mais, la question fait débat. On se rappellera qu'au synode sur la vie consacrée, en 1994, Mgr Ernest Kombo prit la parole dans l'Aula, pour suggérer que le cardinalat soit remis aux femmes, pour pallier le manque de prêtres et d'ouvriers apostoliques. La proposition fit littéralement remuer les travées.

Les propos du Pape François semblent susciter autant de remue-ménage; les uns les interprétant stricto sensu, les autres tentant de les enrober

de prudence. Lucetta Scaraffia, directrice de «Donne Chiesa Mondo», le supplément féminin du journal «L'Osservatore Romano», se réjouit des propos du Pape, mais elle assure que les ouvertures qu'il propose seront difficiles à réaliser, à cause des résistances au sein de la hiérarchie de l'Eglise. Elle note aussi que «c'est la première fois que des religieuses demandent quelque chose au pape et de manière aussi directe, sur le rôle des femmes dans l'Eglise». Le cardinal Walter Kasper estime, pour sa part, que le débat sera «féroce» entre les partisans d'une ouverture au diaconat pour les femmes et ses opposants.

Albert S. MIANZOUKOUTA  
Correspondant au Vatican

## Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale

### L'abbé Félicien Mavoungou nommé coordonnateur Justice et Paix

Réunis en session ordinaire du Conseil permanent, du 23 au 27 février 2016, au siège de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) à Brazzaville, en République du Congo, les archevêques et évêques, membres du Conseil permanent ont décidé de la nomination le 26 février, de l'abbé Félicien Mavoungou, coordonnateur national de la Commission Justice et Paix, comme coordonnateur Justice et Paix Acerac.

Le décret le nommant stipule, en son article 1: «La nomination de Monsieur l'abbé Félicien Mavoungou, prêtre de Pointe-Noire (République du Congo), actuel coordonnateur national Justice et Paix, au sein de la

Conférence des évêques du Congo, comme coordonnateur ad interim de la Commission Justice et Paix Acerac. Le décret stipule, également, en son article 2, que «cette nomination qui a effet à compter de la date de signature,



Abbe Felicien Mavoungou.

est valable jusqu'à la prochaine Assemblée plénière de l'Acerac, en 2017». Le décret précise, enfin, en son article 3, que «cette nomination abroge toute disposition antérieure».

Notons que pour sa vie et son fonctionnement, l'Acerac a, entre autres, besoin des Commissions. «Parmi celles-ci, figure la Commission Justice et Paix qui, comme toutes les autres commissions, a, à sa tête, un évêque comme président et un secrétaire ou coordonnateur pour son animation ordinaire». L'abbé Félicien Mavoungou remplace Brice Mackosso, secrétaire permanent de la commission Justice et Paix de Pointe-Noire.

Azer ZATABULI

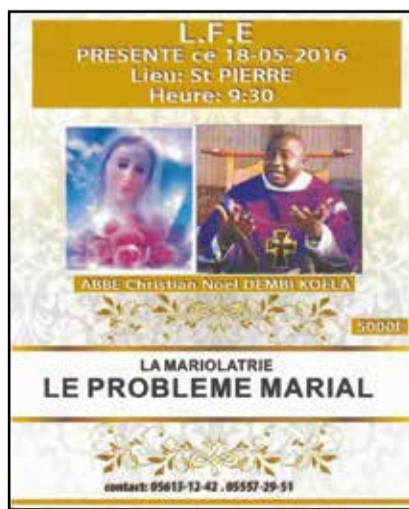
## Dévotion mariale

### L'abbé Christian Noël Dembi publie le premier volume, en D.v.d, de sa prédication sur la Vierge Marie

Prêtre du diocèse de Pointe-Noire, l'abbé Christian Noël Dembi vient de publier le premier volume, en D.v.d, de sa prédication sur la Vierge Marie. Ce premier volume est intitulé: «Les erreurs de nos chrétiens catholiques qui défigurent l'authentique piété mariale». Initialement prévue pour le mercredi 18 mai 2016, en l'église Saint-Pierre, la présentation officielle de ce D.v.d a été reportée à une date ultérieure.

Inspiré par la Vierge Marie, l'abbé Christian Noël Dembi met à la disposition du peuple de Dieu et des hommes de bonne volonté, le premier volume du D.v.d dans lequel il parle des différentes «erreurs des chrétiens catholiques qui défigurent l'authentique piété mariale». En suivant ce premier volume de bout en bout, on y trouve des réponses à plusieurs questions sur la Vierge Marie, parmi lesquelles sa biographie. Pourquoi vénérons-nous spécialement la Sainte Vierge Marie? Quelle est l'attitude de Luther face à la dévotion mariale? La médiation mariale fait-elle ombre à celle du Christ? Pourquoi disons-nous

que Marie est médiatrice de toute grâce? Quel est le but de l'intercession de Marie? Comment prier Marie? La signification et la qualité de la prière du chapelet? Comment reconnaître l'authenticité des apparitions de la Vierge? Comment comprendre la place et le rôle de Marie dans la doctrine et la piété catholique? En d'autres termes, comment concilier l'intercession de la Vierge Marie des saints avec notre foi en Jésus-Christ, notre unique médiateur? Pourquoi disons-nous que Marie est mère de Dieu et modèle de sainteté? Comment comprendre l'action de Marie dans le monde? Rôle de Marie dans la lutte contre



La pochette du Dvd.

le démon et les forces maléfiques? Les excès dans la vénération de la Vierge; quelles sont les multiples dévotions et prières adressées à Marie et qui sont jugées idolâtriques?

Pourquoi sommes-nous divisés par la question mariale? Pourquoi ces critiques contre la dévotion mariale de nos frères des autres confessions religieuses? Les expressions suivantes co-rédemptrice et co-médiatrice ne sont-elles pas lourdes d'ambiguïtés? Autant de questions et bien d'autres qu'aborde l'abbé Christian Noël Dembi, dans les réflexions qu'il publie sous la forme d'un D.v.d, que les chrétiens et les personnes intéressées peuvent écouter. Voilà le menu non exhaustif du premier volume que met à notre disposition l'abbé

Christian Noël Dembi, afin de sortir de l'obscurantisme totale en ce qui concerne la dévotion mariale.

Equateur Denis NGUIMBI

## Dimanche de la Sainte Trinité-C-

### «La Trinité: modèle d'amour et d'unité pour les chrétiens»

Textes: Pr 8, 22-31; Ps 8; Rm 5, 1-5; Jn 16, 12-16

#### Bien-aimés dans le Seigneur,

Après la solennité de la Pentecôte célébrée le dimanche passé, l'Eglise fête ce dimanche la Sainte Trinité. C'est l'un des grands mystères de notre foi. La Sainte Trinité, c'est la célébration de Dieu comme Père, Fils et Saint Esprit, la réalité mystérieuse d'un seul Dieu dans l'unité d'amour de trois personnes distinctes, égales et indivisibles. Ce mystère constitue la spécificité du christianisme. L'insistance sur la foi en la Trinité, remonte précisément aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, à l'époque où l'hérésie arienne se répandit dans l'Eglise. Cette hérésie nia successivement la divinité de Jésus et celle de l'Esprit. Le catéchisme de l'Eglise catholique donne un résumé de la Sainte Trinité en ces termes: «La foi catholique consiste en ceci: vénérer un seul Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l'Unité, sans confondre les personnes, sans diviser la substance: car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle de l'Esprit Saint; mais du Père, du Fils et de l'Esprit Saint une est la divinité, égale la gloire, coéternel, la majesté.» (Cf. C.E.C. n° 266)

Les textes que l'Eglise nous propose en ce dimanche, nous aident à méditer sur ce mystère de la Sainte Trinité. Dans l'évangile, Jésus s'apprête à quitter ses apôtres. Il ne les laisse pas comme des orphelins. Il leur promet l'Esprit de vérité qui les fera entrer dans la vérité tout entière et glorifiera le Christ. L'Esprit fera ce que Dieu faisait déjà dans l'ancienne alliance, à savoir: guider le croyant vers la vérité. (Ps 255). L'Esprit aura pour mission de continuer ce que Jésus a fait: révéler aux hommes le mystère de Dieu. «Etant le dernier mot de Dieu aux hommes, Jésus reste en partie une énigme pour les hommes, tant que l'Esprit ne nous ouvre pas à l'intelligence profonde de son mystère.» (Alain Marchadour, l'évangile de Jean, p. 208.). Ainsi, la révélation qui prend sa source dans le Père et qui est effectuée par le Christ, continue avec l'Esprit Saint qui a une grande mission de rappeler et d'explicitier la réalité de Jésus. Nous voyons que dans les trois personnes divines, chacune a son rôle à jouer. Ces rôles sont complémentaires car ces trois personnes forment l'unité. Elles sont toutes, l'une pour l'autre.

De ce fait, on peut comprendre que le mystère de la Trinité ne se limite pas à un ensemble de vérités théologiques que le chrétien est appelé à accepter. Il est aussi et surtout un mode de vie, un mystère qui éclaire la vie. Ainsi, être chrétien c'est accepter de vivre en communauté comme Dieu Père, Fils et Saint Esprit. Dans la communauté trinitaire, les rôles sont distincts. Savoir reconnaître notre rôle au sein de la communauté et l'assumer pleinement permet l'harmonie de la communauté. Il faut avouer que nous sommes encore loin de cet idéal dans nos familles, nos communautés religieuses et nos paroisses. La confusion des rôles est à l'origine de la plupart de nos disputes qui empoisonnent nos relations et obligent certains frères à s'exiler de la famille ou de la paroisse. Nous avons le modèle de vie communautaire dans l'amour qui unit le Père, le Fils et le Saint Esprit. Ces trois personnes de la Trinité sont pour les chrétiens et même pour tout homme un bon exemple d'amour sincère, équilibré et constant à partager avec tous ceux qui partagent notre milieu de vie. Cet amour trinitaire nous éloigne également du favoritisme, car avec le favoritisme on ne peut aimer de manière sincère et sans intérêt. Devant ce grand mystère du seul et unique Dieu qui est à la fois Père, Fils et Saint Esprit la seule attitude requise, c'est le silence et la mise en pratique de l'amour qui découle de ces trois personnes divines. Demandons donc au Seigneur de faire de nous des artisans de l'unité car c'est dans l'unité qu'on prouve l'amour à l'instar de l'amour trinitaire! Amen!

Abbé Davy Aymar IBARA OKEMBA  
Grand séminaire de philosophie  
Mgr Georges Firmin Singha

## Diocèse de Gamboma

### Publication de bans

Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, annonce aux ouvriers apostoliques et aux communautés chrétiennes de son diocèse que s'il plaît à Dieu, le samedi 4 juin 2016, en la mémoire du Cœur Immaculé de Marie, il compte appeler au diaconat l'acolyte: Anlali Alouna Koumba, et au presbytérat les diacones: Modeste Claude Mondele et Ertel Stevens Mouenzi Nkoukou. Si empêcheement il y a, Mgr Urbain Ngassongo demande de l'en informer et, exhorte toute la communauté diocésaine à soutenir les futurs ordinands dans la prière.

## NÉCROLOGIE

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), a le regret d'informer le personnel du C.i.o et l'ensemble des Commissions épiscopales, du décès de M. Norbert NKOURISSA, père de Sœur Agnès Clarisse Nkourissa, secrétaire générale de la C.e.edu.c (Commission épiscopale de l'éducation chrétienne), survenu, le mercredi 18 mai 2016, à 1h 00, au Chu (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°136 de la rue Itoumbi-Ouenzé (entre l'avenue Reine Ngalifourou et l'école Saboukoulou). Au nom des évêques du Congo et de tout le personnel de la C.e.c, le secrétaire général de la C.e.c adresse ses sincères condoléances à Sœur Clarisse et à sa famille biologique, tout en demandant de la porter dans les prières.

## LANCEMENT OFFICIEL DU TRANSFERT À L'INTERNATIONAL AVEC AIRTEL MONEY

**Brazzaville le 13 Mai 2016**

Airtel Congo B a procédé au lancement officiel du transfert d'argent vers l'international lors d'une conférence de presse organisée à cet effet.

En 2013 déjà, Airtel avait été la première société de téléphonie mobile au Congo à introduire le « mobile banking » en partenariat avec la BGFI par le biais d'airtel money.

Une fois de plus, airtel innove en proposant le transfert d'argent à l'international avec comme destinations de départ : Le Rwanda et le Tchad.

Cette conférence de presse à été rehaussée par la présence des ambassadeurs du Rwanda et du Tchad, du représentant du ministre des Télécommunications, des représentants des communautés concernées ainsi que de nombreux autres invités.

Ainsi, Madame Kalzeube N. M. Ambassadrice du Tchad avait déclarée :

« Je suis une cliente Airtel et mon mariage avec Airtel est sans divorce... j'ai une confiance envers Airtel, je vous félicite pour vos services innovants et vous assure de tout notre soutien ».

Monsieur Habyalimana J.B Ambassadeur du Rwanda pour sa part déclarait : «...Airtel est un partenaire fiable pour le Congo, avec ces services innovants, comme celui-ci, vous facilitez la vie des ressortissants Rwandais vivant au Congo. Nous mettons notre confiance en vous et nous vous présentons nos félicitations ».

Ayant comme mission de connecter l'Afrique au monde, Airtel Congo, par le biais d'Airtel money, renforce encore plus les liens que le Congo entretient avec le Rwanda et le Tchad et bientôt, ceux de toute l'Afrique.

C'est ainsi que le Directeur Général de Airtel Congo, Monsieur Gérard LOKOSSOU, a donné rendez-vous à ses convives pour le lancement des futures destinations prochainement.

**Airtel, le réseau des smartphones.**



LES OFFICIELS PRÉSENTS AU LANCEMENT



UNE VUE DE L'ASSISTANCE



LE DG DE AIRTEL LORS DE SON MOT D'OUVERTURE



PHOTO DE FAMILLE DES OFFICIELS

**Mise en valeur des massifs forestiers artificiels dans la Bouenza et le Kouilou**

**Le gouvernement signe des contrats de bail emphytéotique avec deux sociétés**

Le gouvernement et deux sociétés: Sos NDD, de droit marocain et F. L. Groupe, de droit congolais, ont signé des contrats de bail emphytéotique, vendredi 22 avril 2016, à Brazzaville. Ces contrats visent la valorisation, l'exploitation et l'extension des massifs forestiers artificiels se trouvant à Loudima, dans la Bouenza, à Pointe-Noire, à Hinda et à Yanika, dans le département du Kouilou. Ils ont été paraphés, pour le compte du gouvernement, par Henri Djombo et Pierre Mabiala, respectivement, ministre de l'économie forestière et du développement durable et ministre des affaires foncières et du domaine public, à l'époque des faits. Les deux sociétés ont été représentées, pour Sos NDD, par Abdelkader Said, président directeur général et, pour F.L. Groupe, par Kodjo Founou, directeur général.



Les signataires: Kodjo Fouou, Pierre Mabiala, Henri Djombo et Abdelkader Said.

Le premier bail emphytéotique avec la société F.L. Groupe porte sur l'attribution du massif forestier artificiel de Loudima, dans le département de la Bouenza, appelé les plantations du Service national de reboisement; sa superficie est de 5 mille hectares.

Le montant du loyer pour ce bail est de 5 millions de F. Cfa, chaque année. Ce contrat de bail est rentré en vigueur à sa date de signature. Le deuxième, avec la société marocaine, porte sur les massifs forestiers artificiels de Pointe-Noire, de Hinda (massif de Hinda), soit une superficie de 38 hectares et celui de Yanika s'étendant sur 20 mille hectares, dans le département du Kouilou, soit un total de 58 mille hectares. Le montant de la redevance pour ce bail est fixé à 58 millions de F. Cfa, chaque année. Ce contrat de bail entre en vigueur à partir du 1er juillet 2016. Toutes ces attributions sont consenties aux fins d'exploitation, de transformation du bois, de replantation et d'extension de ces massifs forestiers. La durée de ces deux contrats de bail emphytéotique est de 30 ans renouvelable, suivant les closes établies et définies par l'Etat congolais qui en est le bailleur, et les deux investisseurs. Toutefois, le bail emphytéotique ne peut dépasser 99 années.

Le ministre Henri Djombo a exprimé, au nom du gouvernement, sa grande satisfaction, pour la mise en œuvre du programme des investisseurs lié à la valorisation de ces massifs forestiers. «La mise en œuvre de ces deux projets s'inscrit dans le cadre du programme national d'afforestation et de reboisement, lancé le 6 novembre 2011, en vue de promouvoir l'économie verte dans notre pays. Les plantations forestières représenteront, à long terme, une source importante d'approvisionnement en bois, en raison de la demande, au niveau mondial et des exigences imposées par la communauté internationale aux bois tropicaux, issus des forêts naturelles. C'est pourquoi, le gouvernement accordera les incitations souhaitées aux promoteurs des plantations forestières, pour les accompagner et assurer, ainsi, un développement de cette filière et accroître la contribution du secteur forestier au Pib.»

Philippe BANZ

**Accidents de voie publique à Pointe-Noire Les véhicules automobiles de transport public et privé ont battu le record des accidents**

Le rapport d'accidents du B.c.a (Bureau central des accidents), de la ville de Pointe-Noire, révèle qu'en 2015, 1.481 accidents ont été enregistrés. Et, que sur 1.234 accidents, 247 n'ont pas fait l'objet d'un constat; 37 accidents ont été reconstitués, 53 ont été mortels; 123 ont fait des blessés graves et 287 des blessés légers, a constaté le service habileté.



Un accident sur la route de Tchimbamba ayant fait deux morts.

Le nombre de personnes blessées grièvement, selon toujours le constat fait, est de 149, dont 96 hommes et 19 femmes, contrairement à l'an 2014 où l'on en a enregistré que 91. Les blessés légers dénombrés sont au nombre de 598, dont 353 hommes et 169 femmes, contre 287 l'an passé. Quant aux décès, on en dénombre 67, tous sexes confondus. Par ailleurs, 198 accidents ont fait des dégâts matériels importants et 1.036 accidents des dégâts matériels moins importants. Toutefois, trois délits de fuite ont été enregistrés. Plusieurs causes expliquent ces accidents: excès de vitesse, conduite en état d'ivresse manifeste; dépassement de vitesse maximale imposée; inobservation du sens giratoire, refus de priorité, dépassement mal entrepris, chargement mal arriéré, transport des passagers sur la marchandise en insécurité, insuffisance de lumière sur la voie, défaut de lumière à l'avant et à l'arrière du véhicule... Signalons que les véhicules automobiles à usage de transport public, privé et les motocyclettes dont les chauffeurs et pilotes conduisent avec précipitation, en n'observant point les règles élémentaires de circulation et de signalisation routière ont battu le record des accidents. Les piétons ont été, aussi, à l'origine de certains accidents par inattention pendant la traversée de la chaussée, par ivresse, vagabondage sur la chaussée. La traversée lente et nonchalante des

personnes du troisième âge et des handicapés; la traversée avec hésitation, la traversée devant un obstacle obstruant la vue du piéton (par exemple un gros véhicule en stationnement), tout comme les rixes sur la voie publique, etc., allongent la liste des causes. Le B.c.a a noté, également, que ces accidents de circulation routière ont été commis à des horaires fréquents: le jour, de 7 heures à 19 heures et, la nuit de 21 heures à 3 heures du matin. Ces accidents se sont produits surtout sur les avenues, routes et ruelles suivantes: la route nationale n°1 sur la descente de Mont Kamba, le marché de Nkoukou, le marché situé au rond-point Thystère, en allant vers le cimetière municipal Vindoulou. Sur la route nationale n°4, communément appelée (route de la frontière), le B.c.a. a enregistré plusieurs accidents au niveau du marché de Tchimbamba, du virage de Mayinga, du pont d'agri-Congo, de la station Puma, du village de 11 morts et au village Koti-fouta. Sur la route nationale n°5, plusieurs accidents ont eu lieu au niveau de l'école privée Louis Grégory, ainsi qu'au croisement situé à l'entrée du quartier Tchiali, à l'arrêt des bus terre jaune et au marché de Siafoumou. Sur le boulevard de l'indépendance, le B.c.a. a noté des accidents au marché de Tié-tié (Massola), à l'arrêt de bus Secret d'André, à la maison blanche, à Jbz et à cinq chemins. Sur l'avenue Marien Nguouabi autrement appelé Bord-bord, il y a eu des accidents à l'entrée du Km4,

au virage situé au nganda Club des unis, au marché de la P.v. à la gare de Tié-tié. Sur l'avenue Jean Félix Tchicaya, c'est à l'arrêt de la pharmacie de la base qu'on a enregistré surtout le plus grand nombre d'accidents. Au centre-ville, il y a eu plus d'accident sur le Boulevard Charles de Gaulle, au niveau du casino, à la Tour Mayombe, à l'intersection Jean Félix Tchicaya et à l'hôtel Pemba. Le rond-point sympathique ainsi que l'échangeur de Loandjili dit (place des amoureux), en face de l'hôpital général de Loandjili ne sont point exemptés. Le rapport du Bureau central des accidents souligne qu'au plan administratif, les chauffeurs impliqués dans ces accidents n'ont pas d'assurance. A cela s'ajoutent des défauts sur leur fiches Veritas, de permis de conduire et plus est, de catégorie sur leurs permis de conduire. A l'allure où vont les choses, les accidents de voie publique doivent être comptés, désormais, parmi les fléaux décimant nos populations de nuit comme de jour, au même titre que le paludisme, le cancer, la drépanocytose, l'A.v.c. (Accident vasculo-cardiaque), le V.i.h/sida, la tuberculose, etc. Pour réduire significativement les risques d'accidents dans nos villes, tout le monde se doit de respecter scrupuleusement le code de la route et, la police en charge de la régulation de la circulation routière de mettre hors d'état de nuire tous les chauffards.

Equateur Denis NGUIMBI

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760\* + Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

INTEGRATED LOGISTIC SERVICES  
EN SIGLE « ILOGS SA »  
Société ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL SOCIAL : 4.100.000.000 Francs CFA  
Siège social : Avenue de Bordeaux, enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire  
B.P : 788 Pointe-Noire  
REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS D'ANNONCE LEGALE**

Conformément aux dispositions des articles 907 et suivants de l'Acte Uniforme Révisé relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE et adopté le 30 janvier 2014, suivant délibération des actionnaires et délégation au Président du Conseil d'Administration, les statuts de la société ILOGS SA ont été mis en harmonie avec les nouvelles dispositions dudit Acte Uniforme par devant Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, Notaire à Pointe-Noire.

Lesdits statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, ce 13 mai 2016 F° 085/14 N° 3530 et seront déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire aux fins de mentions modificatives.

Pour avis

**Jeannine SAGHI SANA TOMA**

CONSEIL FISCAL AGREE CEMAC N° CF 054  
Du J2S CABINET CONSEIL

Départements du Kouilou et de Pointe-Noire

## Valoriser les sites historiques, pour participer à la diversification de l'économie

En visitant les sites historiques et touristiques du département du Kouilou, le ministre de la culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni, a promis, le 14 mai dernier, de tout mettre en œuvre, pour que ces potentialités soient mises en valeur, afin qu'elles participent à la diversification de l'économie nationale tant souhaitée par le gouvernement congolais.

Après avoir assisté, le 13 mai, à l'interprétation de la pièce de théâtre «Cauchemar d'amour», le ministre de la culture et des arts s'est rendu, en compagnie des autorités locales dont le préfet Fidèle Dimou du département du Kouilou, dans la sous-préfecture de Loango. Un district regorgeant de multiples vestiges de notre passé. C'est le cas des Gorges de Diosso, à quelque 20 kilomètres de Pointe-Noire. Une cavité d'une profondeur de quelque 200 mètres réalisée par l'action érosive des eaux de pluies. Lesquelles gorges offrent un spectacle fort splendide à tout visiteur.

Non loin de là, c'est le passé

du Royaume Loango auquel on peut accéder, à travers de multiples outils de travail (armes, moyens de transport, etc.) et effets personnels (vêtements, mobiliers, etc.) du Roi Moe Poaty III.

Mais, le Kouilou abrite, aussi, un vestige très important de l'histoire du Congo, voire de l'Afrique tout entière. C'est, en effet, ici, dans la sous-préfecture de Loango, à un jet de pierre du siège de l'actuelle préfecture qu'au-dessus d'une falaise que des milliers d'Africains ont été forcés à quitter leur Afrique natale, pour ne plus revenir. C'est ce qu'on appelle la route des esclaves. Un endroit chargé de moult symboles: sociologiques, culturels



Le ministre discutant du processus de réhabilitation de la stèle avec ses collaborateurs et les autorités locales, dont le préfet Dimou du Kouilou.

et historiques. Mais, un lieu qui est en passe de basculer dans l'oubli, car même la stèle érigée en mémoire de nos ancêtres qui franchirent cette «porte de non-retour» était tombée et n'attend qu'à être réhabilitée. Or, sous d'autres cieux, ces vestiges sont de véritables sources de revenus alimentant les caisses de l'Etat. C'est pourquoi, le ministre Mottom

Mamoni, visiblement émerveillé devant ces beaux paysages, a promis aux directeurs départementaux en charge des questions culturelles de «mettre tout en œuvre pour que ces sites soient revalorisés». Ce qui devrait contribuer à la diversification de notre économie, ainsi que l'a indiqué le préfet Dimou.

John NDINGA-NGOMA

Mairie de Mékélékélé (arrondissement 1 de Brazzaville)

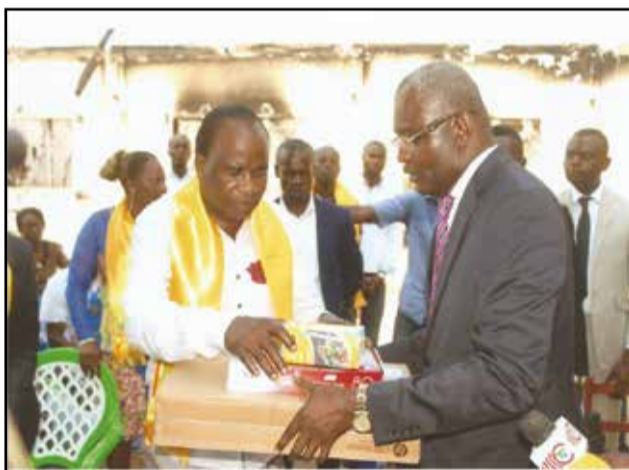
## L'acte philanthropique de l'écrivain Michel Innocent Péya

Les troubles qui ont secoué les quartiers Sud de Brazzaville, le 4 avril 2016, ont, on le sait, occasionné l'incendie de la Mairie de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville. Ce sinistre n'a pas laissé de marbre l'écrivain et chercheur congolais, Michel Innocent Péya. Celui-ci, aussitôt rentré de son séjour à Paris, a jugé opportun de faire un don à la Mairie de Makélékélé. Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée, récemment, à ladite mairie, en présence de Maurice Maurel Kiwounzou, l'administrateur-maire de Makélékélé, des chefs de zones et de quartiers relevant de cet arrondissement.

Véritable ballon d'oxygène, ce don - dont la valeur n'a pas été révélée - était composé de deux bureaux bien équipés, deux ordinateurs, deux imprimantes, cent paquets de rames de papier, des chemises dossiers, des paquets de trombones, des agrafeuses, des stylos, de brouettes, pelles, etc., ainsi que de plusieurs exemplaires d'un des livres de l'auteur: «Entre le bon sens et l'alternance absolue, l'Afrique à la croisée des chemins».

Dans son mot de circonstance, Michel Innocent Péya a rappelé que l'incendie de la Mairie de Makélékélé est la résultante du manque de dialogue, de consensus, de compromis et de concertation. Des facteurs indispensables par lesquels on règle tous les différends en Afrique, comme dans le monde. L'écrivain et chercheur congolais a interpellé toute la jeunesse congolaise à prendre son destin en main, car, a-t-il affirmé, l'avenir lui appartient. Réceptionnant le don, Maurice Maurel Kiwounzou a apprécié, à sa juste valeur, l'acte de générosité de Michel Innocent Péya, qui est intervenu après

son cri de détresse. «C'est autant dire qu'il y a, au Congo, en général, et Brazzaville, en particulier, des personnes sensibles aux souffrances des autres. Je ferai bon usage de ce matériel, et je lance un vibrant appel à d'autres concitoyens de se manifester par ces actes de charité qui cimentent l'esprit de solidarité entre les filles et fils du Congo», a dit l'administra-



La remise du don à l'administrateur-maire de Makélékélé.

teur-maire de Makélékélé. Ce qui a valu un tonnerre d'applaudissements, justifiant la liesse des agents de l'administration municipale et des populations de Makélékélé invitées à cette modeste cérémonie.

Laquelle cérémonie a été bouclée par une visite guidée du siège calciné de cet arrondissement.

Armand Firmin AWENE

## Lettre au Comité d'histoire de la ville de Brazzaville

Je vous félicite pour votre initiative. Je vous adresse cette correspondance qui va faire office d'un avis de recherche. Alors, qu'est devenu le monument posé sur la fondation de Mfa, jadis Village téké, devenu Brazzaville? En ce moment, où est-il placé ou caché? Je me demande si votre Comité, dit d'histoire de Brazzaville, avait pris le

soin de symboliser le lieu où ce monument se trouvait. Le lieu exact et non vague. Ceci est important dans l'histoire, car, à cet endroit, Ngaliémé, représentant Makoko, et la suite des feudataires, De Brazza et sa suite, l'interprète téké, Ossia, se sont tenus pour ce devoir de fonder une ville qui deviendra très historique. Nous avons besoin de

dire une histoire exacte et vérifiable. Les fictions n'arrangeront rien du tout. C'est l'inscription qui frappe ce monument que nous appelons: Le livre de Brazzaville. Le Livre de Brazzaville est public, accessible facilement et sa lisibilité très facile, tout comme sa compréhension. Il existe jusqu'au Musée du Louvre, en France.

Djason Philosophe, chanteur, à propos de son prochain album

## «Je vais apporter un mélange de rumba et de samba brésilienne»

L'artiste congolais nous parle des particularités du futur album du groupe Super Nkolo Mboka, ex-Super tam-tam, qu'il dirige. Celui qui s'est révélé dans le style swedè-swedè ibodo, originaire de la République du Congo, brasse les cultures musicales pour retenir l'attention des fans. L'album tant attendu est, finalement, prêt, d'après Djason Philosophe.



Djason Philosophe.

\*Quelle sera la spécificité de l'album de Super Nkolo Mboka?

\*\*Cet album se veut comme son titre «multicolore», un métissage culturel. Beaucoup de créations pour fuir la monotonie qui est en train de tuer notre art. J'ai pensé apporter une touche nouvelle dans notre musique avec mon expérience mondiale: un mélange de la rumba congolaise à la samba brésilienne, de salsa cubaine à la rumba et au show, de la variété et de la world music, en passant par le folklore d'où je tire ma source. A l'exemple de mon générique bonus Opaio, un mélange des animations (Congo-Brésil).

\*Que dire des compositions, fruit de vos musiciens?

\*\*L'album sortira cette année. Il compte dix titres et plusieurs styles musicaux. C'est un album de l'orchestre Super Nkolo Mboka, donc la priorité, ce sont les musiciens du groupe et bien d'autres surprises. J'ai tourné aussi quelques clips à l'extérieur que vous allez découvrir.

\*Comment comptez-vous promouvoir cette œuvre musicale si hétérogène sur la scène nationale et internationale?

\*\*La promotion est l'étape la plus difficile en musique. Cela demande l'accompagnement et l'encadrement. Voilà pourquoi, sur tous les plans (national et international), je compte sur l'appui de tous, pour la réussite promotionnelle de cet album multicolore. Le fait que cet album ait une pluralité de styles me permet de pénétrer là où notre musique est quasi inexistante, dans les pays continents, comme le Brésil, le Portugal, l'Espagne, Cuba, etc. Je suis dans Je suis dans les pourparlers avec les éventuels preneurs, distributeurs. Je vous annoncerai, officiellement, avec qui je collabore.

\*N'avez-vous pas peur de donner vie à un produit mort-né, entendu que la concurrence est rude sur le marché?

\*\*J'apprécie le travail abattu par mes confrères et félicitations à leurs albums, même s'il n'y a pas eu beaucoup de créativité. Je ne vois pas ces albums avaler mon travail. Sur le plan d'innovation, j'ai plus apporté. Déjà, avec le générique hors du commun Opaio, il n'y avait pas match.

Propos recueillis par Hordel BIAKORO-MALONGA



Monument sur la fondation de Mfa, alias mpu-a-Mban, jadis village téké, devenu Brazzaville.

Donc, un livre somptueux écrit pendant la République ne peut remplacer celui du 3 octobre 1880.

La disparition d'un tel monument peut être assimilée à un début du génocide sur les cultures. Ensuite, un touriste culturel n'aura jamais satisfaction, lorsque cet emplacement du monument a connu un changement.

Célestin GUEBO (Grand batelier des mérites Anziques)

## Afro-basket masculin 2017 à Brazzaville

# Hamane Niang salue l'accord du gouvernement congolais

Le ministre des sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat, a validé, lundi 16 mai 2016, la lettre d'accord relative à l'organisation (du 17 au 31 mai 2017) par le Congo de l'Afro-basket masculin 2017. Dans l'interview qu'il nous a accordée, avant de quitter Brazzaville, Hamane Niang, président de Fiba Afrique, rassuré par l'accord du gouvernement congolais, en lève un coin du voile et donne sa vision pour le basket-ball africain.

**\*Président, comment expliquez-vous le choix du Congo, alors que son basket-ball est dramatiquement en baisse?**

\*\*Les autorités congolaises ont placé très haut la barre dans les volets organisation et infrastructures de qualité, lors des 11es Jeux africains. C'est un atout de taille qui a fait pencher la balance en faveur du Congo. Et contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, le basket-ball congolais a, croyez-moi, un potentiel énorme.

**\*L'Afro-basket impose au pays hôte un cahier des charges. Que répondez-vous à ceux qui estiment qu'il est draconien et trop exigeant?**

\*\*Je conseille à ceux-là de consulter les règlements. Ils ne changent pas d'un pays à un autre, ni d'une virgule ni d'un iota. C'est pour mettre tout le monde dans les normes. Nous sommes dans un village planétaire. Les

conditions de jeu doivent être les plus acceptables, le public doit jouer sa partition dans les mêmes conditions, de même que les autorités. Et pour cela, des installations aux normes internationales sont requises, sans autre forme d'exigence. Après, c'est pour permettre au pays de tirer tout le bénéfice pour que le développement du basket soit une réalité.

**\*Que dispose le cahier des charges concernant les droits TV et publicitaires?**

\*\*Ils sont la propriété de Fiba Afrique, mais il est clair qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt. Nous ferons tout pour que la Fécofet puisse développer les stratégies de marketing auprès des sponsors qui ne sont pas des sponsors de Fiba Afrique. Si on organise l'Afro-basket dans un pays, c'est pour que la fédération hôte puisse engranger aussi des ressources financières et faire face à sa politique de développement.

**\*Que peut bénéficier le Congo de Fiba Afrique?**

\*\*Toutes nos expertises seront à la disposition de la Fécofet: dans les conseils, dans le développement du marketing, dans l'amélioration des installations, parce qu'il faut reconnaître que le basket-ball a ses propres exigences. On va aider le Congo à atteindre les normes exigées pour que l'Afro-basket 2017 soit un événement majeur du sport en Afrique.



Léon Alfred Opimbat signant la lettre d'accord. A sa droite, Hamane Niang.

**\*Vous avez inspecté les installations. Que restait-il à faire pour qu'elles soient conformes aux standards internationaux?**

\*\*Je tire mon chapeau aux dirigeants congolais, pour leur vision et la qualité des infrastructures. Toutefois, il faut des retouches au niveau du plancher, des vestiaires, entre autres, parce que ce sont des pros qui viendront ici.

**\*Brièvement, quelle est votre vision pour le basket-ball africain?**

\*\*Faire du basket africain une grande famille unifiée et capable de promouvoir au sein de la jeunesse africaine les valeurs de solidarité et de performance. Pour atteindre nos objectifs, il faut optimiser notre administration et travailler dans la formation, et

c'est ensemble que nous allons réaliser ce vœu.

**\*Pourriez-vous conclure, Monsieur le président?**

\*\*Le rendez-vous de Brazzaville est un moment important, car il va consacrer un grand tournant de nos "Afro-basket". Ce sera le dernier, dans sa formule actuelle. Après Brazza 2017, on va jeter les bases d'une nouvelle compétition qui aura lieu tous les quatre ans. Donc, pour qui connaît Brazzaville, une ville de sport, il est important de participer à cette compétition. Je demande, particulièrement à la Diaspora congolaise de s'impliquer dans l'Afro-basket, puisque c'est son propre produit, ça se joue à Brazzaville.

Propos recueillis par  
Guy-Saturnin  
MAHOUNGOU

## Basket-ball de loisir

## Les vieux poumons au Gymnase d'Ornano

L'Amicale des anciens basketteurs du Congo se prépare à accueillir à Brazzaville, en août prochain, le tournoi international des vétérans d'Afrique centrale. Dans cette perspective, les équipes des vieux poumons de Pointe-Noire et de Brazzaville, parmi celles-ci les formations corporatives ECair et L.c.b Bank, ont participé, samedi 14 et dimanche 15 mai 2016, à un tournoi non-stop, au Gymnase d'Ornano. Deux jours où les matchs, disputés en deux mi-temps de dix minutes chacune, ont été



Jo-Washington Ebina



Léonce Nkabi.



Une partie entre vieux poumons.

plaisants et corrects. Des matchs dont certaines actions ont déclenché rires et applaudissements. Car les «vieux» ne sont pas avares d'exploits techniques. Il est vrai que les vieux n'ont plus d'énergie et l'influx nerveux de jadis, mais gestes et vision de jeu...restent intacts. Ils les ont rappelés à une catégorie de spectateurs on ne peut plus nostalgiques. Mais, au-delà des scores qui ont sanctionné les matchs, les joueurs ont terminé comme ils avaient commencé: visages rayonnants de joie, sourires aux lèvres, chaudes poignées de main...

«Ce regroupement en appellera d'autres, de sorte que les anciens basketteurs soient prêts pour affronter leurs homologues du Tchad, du Gabon, de la RCA et de la R.D.C. lors du prochain tournoi international que Brazzaville aura l'honneur d'accueillir», a conclu, Le colonel Abel Ngassakays, l'un des organisateurs.

G.M.



WORLD BANK GROUP

Natural Resource Management Specialist

2 Years Term Appointment

Location: Brazzaville, Republic of Congo/Local Hire

The World Bank, Brazzaville Office in Republic of Congo is looking for a highly energized and professional, Natural Resource Management Specialist. The selected candidate will support GEN07 in the preparation and implementation of lending operations and ASAs in coordination with the government of the Republic of Congo, donors and other stakeholders particularly in the areas of forests, natural resource management, and biodiversity conservation.

### Key Responsibilities

The Natural Resource Management Specialist's duties and accountabilities include, but are not limited to, the following:

- Support and/or lead operational and analytical work on REDD+, forests and the links to poverty reduction and development in the context of economic development and rational land use across sectors.
- Support the Congo Republic in finalizing its Emission Reductions Program Document for submission to FCPF Carbon Fund;
- Support the Republic of Congo in developing its REDD+ Investment Plan for submission to the FIP and CAFI.
- Facilitate and maintain effective communication with local partners, NGOs, civil society, the private sector,

as well as specialized international organizations;

- Contribute to GENDR and corporate tasks related to forests in Republic of Congo and beyond;
- Contribute to Republic of Congo country team discussions (SCDs, CPFs, etc.);
- During project preparation: identify which of the Bank's safeguards policies will be triggered; assist the borrower/project implementation agency in preparing these instruments and review them for quality; contribute well-written summaries of key safeguards instruments for inclusion in project documentation.
- Contribute at the corporate level to knowledge sharing, particularly in the area of forests and natural resources and share experience through participation to BBLs, thematic groups meetings, etc.

### Selection criteria

Among other criteria, the successful candidate should be holding / having:

- Master's degree or equivalent academic qualification in a relevant discipline with a preference given to forestry, and as alternatives environmental science, environmental economics, biology, public policy, or equivalent;
- Minimum of 5 years of professional experience in the

environmental sector, including proven experience in forest landscape projects;

- Good knowledge of environmental legislation and institutions in Central African countries;
- Familiarity with the application of the World Bank's environmental safeguards policies;
- Familiarity with social safeguards issues and particularly an understanding of social issues related to forests.
- Demonstrated competency in people leadership.
- Proficient French / English skills (verbal and written)

### Electronic Applications ONL Y (Paper candidacy will not be considered)

For the full position description and complete selection criteria and required competencies, qualified candidates are requested to submit an on-line application at [www.worldbank.org/careers](http://www.worldbank.org/careers). Click on > Current job openings > job # 161114. The World Bank is committed to achieving diversity of gender, nationality, culture and educational background. Individuals with disabilities are equally encouraged to apply. Closing date for receipt of applications is June 2, 2016. Only selected candidates will be contacted. Local candidates are strongly encouraged to apply!

Working For a World Free of Poverty

  
**BUROTOP IRIS**



# HUAWEI Mate S



Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo

au prix exceptionnel de  
**475 000** FCFA ht

- \* Ecran 5,5"
- \* 3Go de RAM
- \* 64Go de mémoire (extensible à 128Go)
- \* Double SIM 4G
- \* Processeur Octa-Core à 2.2GHz
- \* Appareil photo 13 Mp
- \* Android 5.1
- \* Garantie 1 an

[www.burotopiris.com](http://www.burotopiris.com)

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60  
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

Affaire Maisons Sans Frontières Congo/ELCO Construction

# La société ELCO Construction n'est pas connue au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier

Dans son édition n°3588 du mardi 3 mai 2016, La Semaine Africaine a publié, en page 8, un article de la Direction générale de la société Maisons Sans Frontières, sur le contentieux qui l'oppose à la société ELCO Construction. Porté à la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, basée à Abidjan (Côte d'Ivoire), par la société ELCO Construction, ce contentieux a donné lieu à un arrêt rendu par cette cour, le 17 décembre 2015, condamnant la société Maisons Sans Frontières en principal, dommage-intérêt et frais accessoires, à la somme totale de 25.496.709.658 F Cfa, à verser à la société ELCO Construction, à l'issue d'une procédure où aucun représentant de la société Maison Sans Frontière n'a été entendu.

Saisi de cette affaire, le Premier Président de la Cour Suprême avait répondu en écrivant: «Selon les dispositions du Traité de l'OHADA, pour avoir force exécutoire dans un Etat-partie, un arrêt de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA doit, préalablement à son exécution, être revêtu de la formule exécutoire de l'Etat requis. La société ELCO

Construction ne peut même pas remplir cette condition, puisque l'affaire n'est même pas jugée au fond».

A son tour, la société Maisons Sans Frontières a introduit une requête auprès de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA. Poussant ses investigations, la Direction générale de la société Maisons Sans Frontières a requis le ministère d'huissier de justice, en l'occurrence Maître Nazaire Mbon, huissier de justice, commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville, à «l'effet de constater l'authentification du numéro du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier produit par la société ELCO Construction, au niveau du Fichier national du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier se trouvant au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville».

Après les investigations de l'huissier de justice, il s'avère que la société ELCO Construction utilise un numéro RCCM qui n'est pas le sien propre. L'huissier de justice a, en effet, constaté que la société ELCO Construction n'est pas immatriculée au niveau du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Congo et que les recherches faites au niveau du

fichier national ont été infructueuses.

Dans le registre chronologique, l'huissier de justice a trouvé que la société enregistrée s'appelle Electric Congo, dit ELCO, avec comme numéro: RC-03-B-735, au capital social de 5 millions de francs Cfa, ayant pour activités: commerce général, électricité, construction, bâtiment et travaux publics.

Il est à noter que la société Electric Congo, dite ELCO, avait procédé à une régularisation de ses statuts, conformément à l'OHADA, par le biais de Maître Jean-Marie Moussounda, Notaire à la résidence de Brazzaville, sous le n°82-B-898.

Au regard des informations obtenues, la société ELCO Construction produit un numéro de Registre de Commerce qui n'est pas le sien, mais un ancien numéro appartenant à la société «Electric Congo» dit «ELCO».

Comment comprendre que la société «ELCO Construction», qui n'a pas de numéro RCCM conforme, donc pas de statuts juridiques connus, puisse ester en justice et gagner un procès, alors qu'elle ne peut même pas prouver la légalité de son statut juridique? L'affaire se poursuit au niveau de la Justice.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION  
DIRECTION GENERALE DE L'EPIDEMIOLOGIE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES  
COORDINATION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIERE DU PROJET TUBERCULOSE

**AVIS DE VACANCE DE POSTE  
N° 01/2016/ CTAF  
«Relatif au recrutement du Responsable suivi-évaluation»**

**I- Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, une subvention pour la mise en œuvre du projet de Renforcement et Promotion de la stratégie DOTS (R8 Tuberculose). Le Ministère de la santé et de la population en est le bénéficiaire à travers sa structure de coordination technique, administrative et financière des projets tuberculose et paludisme (CTAF). Cette subvention qui arrive à échéance le 30 juin 2016, a produit des résultats satisfaisants, ce qui a permis au Congo de bénéficier d'un nouveau projet intitulé «projet de lutte contre la Co-infection VIH/TB », dans le cadre du nouveau modèle de financement (NMF). Celui-ci couvrira la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017.

A cet effet, la CTAF procède au recrutement d'un Responsable suivi et évaluation en remplacement du précédent responsable appelé à d'autres fonctions à compter du 1er juin 2016.

**II- Description du poste**

Sous la supervision générale du Coordonnateur de la CTAF, le responsable de suivi-évaluation aura pour principale mission de rendre compte de la stratégie de suivi et évaluation des plans opérationnels des activités menées par les bénéficiaires secondaires, préparer les rapports d'activités et des résultats pour le compte des partenaires et du Fonds Mondial. A ce titre, il est chargé de :

- Développer et mettre à jour les plans de Suivi et Evaluation dans le cadre des stratégies nationales ;
- Contribuer à la gestion des relations avec les sous bénéficiaires ;
- Préparer les données du Suivi et Evaluation pour les rapports trimestriels ;
- Valider le Suivi et Evaluation des rapports trimestriels ;
- Apporter un appui technique pour l'implantation des plans de Suivi et Evaluation ;
- Veiller à l'atteinte des indicateurs clés du projet;
- Participer à la négociation des attachements et à l'implantation des modifications ;
- Participer à l'élaboration du système de Suivi et Evaluation de l'approvisionnement médical
- Contribuer au bon déroulement des activités et la remise des rapports dans les délais requis ; etc.

**III- Conditions**

- le contrat du consultant RSE sera d'un (1) an renouvelable une fois par reconduction sous réserve de l'évaluation satisfaisante de ses performances après une période probatoire de six (6) mois au cours de la première année.
- être de nationalité congolaise ;
- avoir un diplôme d'études supérieures (BAC+5), en statistique, sciences sociales, santé publique, médecine, économie, planification, comptabilité

ou équivalent ;

- avoir 5 ans d'expérience minimum dans le domaine de suivi-évaluation de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- avoir une bonne connaissance des procédures du Fonds Mondial ;
- avoir une excellente connaissance en informatique et système d'information de gestion d'entreprise;
- avoir la maîtrise des logiciels d'enquête épidémiologique/ statistiques (SPSS, EpiInfo) ;
- avoir l'esprit d'analyse et de synthèse, dynamique, méthodique, rigoureux. capacités relationnelles affirmées, management d'une équipe de projet ;
- Avoir le sens de travail en équipe et la capacité de travailler sous pression ;
- écrire, parler couramment le Français et l'anglais serait un atout.

**IV- Composition du dossier de candidature:**

- une lettre de motivation ;
  - un curriculum vitae;
  - les copies certifiées des diplômes ou attestations ;
  - les certificats ou attestation de travail des principaux employeurs ou tout autre document justifiant la formation;
  - un casier judiciaire et certificat de nationalité datant de moins de 3 mois.
- N.B : les candidatures féminines sont vivement encouragées

**V- Processus de recrutement:**

Le recrutement se fera conformément aux dispositions du manuel des procédures de la CTAF: (i) une présélection sur dossier, (ii) un test écrit et (iii) un entretien devant la commission de recrutement.

**VI- Dépôt du dossier de candidature**

Les personnes intéressées peuvent obtenir les informations complémentaires ainsi que les termes de référence de ce poste à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous pli fermé avec la mention «avis de vacance de poste n°01/2016/ CTAF relatif au recrutement du responsable suivi-évaluation» au plus tard le 3 Juin 2016 à 15 heures.

Adresse: 134, avenue Maréchal LYAUTEY, en face du CHU. A côté du CICR  
B.P.: 2459, Brazzaville – Portables : 06 979 03 15/05 511 57 02  
E-mail: emekamina27@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 18 mai 2016

Le Coordonnateur,

**Dr Jean Claude EMEKA**

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION  
DIRECTION GENERALE DE L'EPIDEMIOLOGIE ET DE LA LUTTE  
CONTRE LES MALADIES COORDINATION  
TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE  
DU PROJET TUBERCULOSE

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**Services de Consultant individuel chargé de réviser le manuel de procédures administratives, financières et comptables**

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, la subvention numéro COG-810-G02-T pour la mise en œuvre du projet de Renforcement et Promotion de la stratégie DOTS (R8). Le Ministère de la santé et de la population qui est bénéficiaire principal de la dite subvention à travers coordination technique, administrative et financière des projets tuberculose et paludisme (CTAF), entend utiliser une partie de ces fonds pour payer les services d'un Consultant individuel chargé de procéder à la mise à jour du Manuel de procédures administratives, financières et comptables en vigueur depuis l'année 2013.

La coordination technique, administrative et financière du projet (CTAF) invite les personnes intéressées par cette mission à manifester leur intérêt en produisant toutes les informations nécessaires sur leur capacité, expérience et qualification à fournir avec succès les services demandés.

Les termes de référence (TDR) sont à retirer auprès de la coordination technique, administrative et financière du projet (CTAF) à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Coordonnateur de la CTAF, au plus tard le mardi 31 mai 2016 à 14 heures, sous pli fermé à l'adresse ci dessous :

A l'attention du : **Dr J. Claude EMEKA,**

Coordonnateur de la CTAF

Adresse: Face CHU de Brazzaville, à coté de CICR

Tel. 055115702/069310107/Brazzaville, Congo

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**“ECAir 6% brut 2016-2021”**

INVESTIR, FRUCTIFIER, RENTABILISER...

**6% brut**  
par an, pendant 5 ans



**MONTANT DE L'OPERATION  
60.000.000.000 FCFA**

PERIODE DE SOUSCRIPTION  
**21 Mars au 21 Mai 2016**

PRIX DE SOUSCRIPTION  
**10.000 FCFA (au pair)**

NOMBRE DE TITRES  
**6.000.000 obligations**

POURCENTAGE  
**6% brut par an**

VALEUR NOMINALE  
**10.000 FCFA**

QUOTITE MINIMALE DE SOUSCRIPTION  
**10 Titres (soit une somme minimale 100.000 FCFA)**

DUREE :  
**5 ans**

Emetteur:



Syndicat de Placement :



Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique

Arrangeur et Chef de file:



La Financière

Téléphone : +(242) 05 311 81 71 / +(242) 05 311 81 21, Adresse Mail : [contact@lafinanciere-congo.com](mailto:contact@lafinanciere-congo.com)  
[www.empruntobligataire-ecair.com](http://www.empruntobligataire-ecair.com)

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été visée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le N° COSUMAF-APE-01/16